L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 7 JUIN 1853.

[illegible] publiée par
G. [illegible] & COMP.
Éditeurs-propriétaires :
[illegible] N. DUFOUR.
[illegible] S. MAHNY.
No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
MARDI MATIN, 7 JUIN 1853.

LES WHIGS.

Que ce titre n'effraie point le lecteur. Par les torrides chaleurs qu'il fait la politique n'est guère de mise, et, comme il n'y a point de lutte électorale à l'horizon, l'abonné ne nous pardonnerait point de l'exposer sans nécessité à de cruelles épreuves.

Nous ne voulons donc pas nous égarer dans le champ aride de la politique, mais simplement protester contre une erreur que nos adversaires ont intérêt à propager et qu'ils répandent en effet avec un zèle extraordinaire. [illegible] Vraiment! Mais [illegible] que vous [illegible] l'emporter sur nous? [illegible] un ennemi qui n'existe pas. [illegible] choses, ou vous devez reconnaître [illegible] vous êtes les dignes continuateurs du chevalier de la triste figure. La meilleure preuve que nous ne sommes point passés, [illegible] de vie à trépas, c'est que nous [illegible] encore de folles terreurs et qu'à [illegible] nouvelle victoire vous battez des [illegible] si vous vous attendiez à quelque [illegible]. L'excès de votre jubilation [illegible] vos frayeurs secrètes.

[illegible], le parti whig n'est pas mort, et il ne tardera pas à donner des preuves de sa vitalité. Il est en léthargie, voilà tout. Nos adversaires eux-mêmes ont été plus d'une fois écrasés à ce point qu'on pouvait nier sans invraisemblance leur existence. Nous les avons vus aussi complètement aplatis que nous le sommes en ce moment, et ce n'est pas peu dire. Ils se sont réveillés pourtant, ils sont secoué l'engourdissement qui les accablait, ils ont sortis de leur sépulcre, de leurs linceuls ils ont fait, Dieu nous pardonne, des manteaux d'empereur. Ils régnent en maîtres, ils nous asservissent: nous [illegible] pour le quart d'heure leurs très humbles [illegible].

Nous nous permettrons de faire observer à ceux qui nous enterrent avec si peu de cérémonie, que les whigs ont donné à Scott il y a sept mois un million trois cent mille voix, c'est-à-dire beaucoup plus qu'ils n'en avaient donné à Harrison et à Taylor. Les démocrates de leur côté ont donné à Pierce un million cinq cent mille voix. La proportion des suffrages whigs comparés à ceux des démocrates, était donc de huit à neuf. Il nous semble que de la part d'un parti que l'on croit défunt et dont on vient célébrer les funérailles, ce n'était pas trop mal.

Eh bien! que sont devenus ces treize cent mille whigs dont les suffrages ont été acquis à Scott? Une épidémie les auraient-elle enlevés? Sont-ils tous dans le royaume des ombres? Peuplent-ils de nouveaux Champs-Elysées? Leurs esprits dépouillés des lieux gênants du corps planent-ils déjà dans les solitudes célestes? Voilà des questions que nos adversaires devraient bien se hâter de résoudre, car nous ne sommes pas sans inquiétude sur le sort de nos amis politiques. [illegible] cependant pouvoir dire en toute sûreté de conscience et sans manquer à la vérité, que leurs âmes, à peu d'exceptions près, ont continué à tenir compagnie à leurs corps. Les whigs se réveilleront prochainement de leur lourd sommeil, et tenez, ils donnent déjà quelque symptôme de ce retour à l'état de veille. C'est dans l'Alabama, État éminemment [illegible], que ce symptôme vient de se manifester. La Convention whig qui s'y est réunie dernièrement pour désigner ses candidats, a voté un programme auquel nous n'hésitons pas à nous rallier. Ce programme maintient les droits du sud, défend le système des améliorations intérieures, se prononce en faveur de l'extension du droit d'élection, et plaide éloquemment la cause de l'instruction publique.

L'Alabama vient de donner aux whigs des autres États un exemple que ceux-ci s'empresseront de suivre. Avant un an, nous en avons l'espoir, le locofocoïsme sera de nouveau vaincu en Louisiane. Il ne sera perdu par ses propres excès.

M. PETIN.

Explications—Appel aux souscripteurs.

Nous avons annoncé hier que des difficultés matérielles insurmontables forceraient M. Petin à ajourner de quelques jours l'ascension qu'il devait faire dans la journée de dimanche. Nous avons ajouté que le courageux aéronaute dégonflerait sans doute ses Ballons, afin de les soustraire à l'action destructive de la rosée et de la chaleur, de les examiner et les mettre en bon état pour sa prochaine et décisive expérience. Contre notre pensée, les Ballons ont conservé le gaz pendant toute la journée d'hier, et une annonce écrite à la main a fait connaître au public que l'ascension pourrait avoir lieu aujourd'hui à midi. En effet M. Petin, dont les efforts, l'opiniâtreté et la fécondité d'expédients grandissent avec les obstacles, avait pris la détermination de tenter l'expérience avec du gaz d'éclairage seulement; par suite des raisons que nous avons développées hier, ce gaz manque de la force ascensionnelle nécessaire pour élever tout l'appareil tel qu'il existe aujourd'hui; mais M. Petin était résolu à supprimer la bouilloire et la machine à vapeur, ce qui enlevait près de deux mille livres à la pesanteur du navire, et remplacer la force motrice de la vapeur par les efforts de quatre hommes vigoureux qui auraient mû l'hélice à bras. Par ce temps calme M. Petin pensait que cette force, toute incomplète qu'elle était, pouvait suffire à démontrer au public la vérité de ses principes de direction aérienne, et lui aurait permis de faire au-dessus de la ville quelques rapides évolutions en différents sens. Il n'aurait pas marché vite, mais il aurait marché, et le reste ne devenait plus qu'une question de force.—Cette expérience aurait d'ailleurs eu l'avantage de satisfaire la curiosité publique, d'utiliser le gaz qui n'a pas été perdu, et de permettre de préparer à loisir une plus complète et plus décisive expérience.

Mais pour arriver à ce but il fallait que la compagnie du Gaz pût fournir dans un bref délai la quantité de gaz nécessaire à l'enlèvement de l'appareil, quantité qui, d'après les calculs de l'aéronaute ne pouvait être moindre de 3,500 mètres cubes (environ cent dix mille pieds).—Or, la compagnie a déclaré hier soir, par l'organe de son président, que malgré la meilleure volonté possible, elle ne pouvait fournir que 80,000 pieds dans la journée d'aujourd'hui—c'était insuffisant, et il a fallu y renoncer.

Dans cette occurrence le comité a donné à M. Petin l'ordre formel de dégonfler ses ballons et d'attendre de nouvelles instructions. Ce comité a également décidé qu'un appel serait fait sans perte de temps à tous les souscripteurs, à toutes les personnes qui s'intéressent à l'œuvre, afin d'arriver à ce qu'il convient de faire.

La plus grande difficulté consiste aujourd'hui dans le manque d'argent. Nous avons dit hier que le trésorier du comité d'ascension avait encore en mains une somme qui, jointe au produit de la vente des billets, permettrait probablement de couvrir les frais d'une nouvelle tentative.—Nous étions mal informés, et la vérité est que presque tout a été dépensé.

Lorsque M. Petin a développé, il y a quelques mois, ses idées sur l'aérostation et sur les frais qu'entraînerait la construction d'un appareil en bonnes conditions, il a été décidé sur son devis qu'un appel serait fait aux citoyens de la Nouvelle-Orléans pour obtenir par voie de souscription, une somme de dix mille piastres qui paraissait nécessaire. Nous sommes peinés de dire que cette souscription, qui n'a sans doute pas été dirigée avec tout le savoir-faire convenable, n'a abouti qu'à produire une misérable somme de $2,500 qui a été versée entre les mains de M. Hepp, l'un de nos plus respectables concitoyens. Il a donc fallu devant l'exiguïté de cette ressource modifier les plans et les projets, de réduire de plus en plus et arriver enfin à la construction d'un navire qui, tout en permettant à M. Petin de démontrer la vérité de son système, n'était pourtant que l'ombre, le squelette tout au plus de ce qu'il voulait faire.—On comptait sur le produit de la vente des billets d'admission dans l'enceinte de la Place d'Armes, pour augmenter les ressources pécuniaires; on fondait de grandes espérances sur ces billets; on proclamait partout que l'on en vendrait des milliers, que la Place d'Armes ne serait pas assez grande pour contenir les curieux. Eh bien le chiffre des billets vendus [illegible] qu'à 770, dont 452 pendant les [illegible] précédé l'expérience, et 326 [illegible] de dimanche.—Il y a donc eu en [illegible] inférieure à $3,000 de collectée, et [illegible] cela qu'il a fait et payé les [illegible] que le public a pu examiner.

Quant à M. Petin, il n'a pas reçu un écu pour ses dépenses particulières; il a vécu à ses dépens, il a aidé le comité de ses propres ressources qu'il a épuisées sans réflexion, comme un grand artiste qu'il est, dans l'espoir d'atteindre enfin la réalisation du rêve de toute sa vie!....

Et pour récompense de ses efforts, de ses veilles, de ses peines, de ses sacrifices personnels, qu'a-t-il obtenu? La sympathie des hommes généreux, sympathie qui est, hélas! bien insuffisante pour faire compensation à l'incroyable animosité des masses!....

La partie éclairée, généreuse, intelligente de notre population restera-t-elle spectatrice indifférente de ce triste résultat? Nous espérons le contraire.—Nous savons que la convocation du comité s'adresse non seulement aux souscripteurs à qui l'on veut rendre des comptes exacts, mais encore [illegible] personnes qui s'intéressent à [illegible] de la Navigation Aérienne [illegible] son inventeur, pauvre [illegible] qui devra [illegible] pour [illegible] sa [illegible] cette réunion, si l'on répond [illegible] expérience [illegible].

de bonnes conditions, et notre pays aura la gloire d'avoir fait les premiers efforts pour la solution du plus grand problème des temps modernes.—Tout est prêt; il ne faut plus que la somme nécessaire pour le gaz et les accessoires du départ: moins de $2500.— Nous espérons pour l'honneur de notre pays que cette modique somme sera facilement et rapidement réunie.—Nous l'avons dit hier: tout le monde n'a pas perdu à l'avortement de la tentative de M. Petin; les personnes qui y ont gagné et y gagneront encore refuseront-elles leur obole à ce grand œuvre?

Expérience de Navigation aérienne.

Le Comité Exécutif de l'Association Générale des Citoyens de la Nlle-Orléans, formée pour aider M. Petin à faire l'expérience de son système de navigation aérienne, fait savoir au public que malgré les accidents imprévus qui lui ont survenus dimanche dernier, M. Petin était disposé à faire une ascension aujourd'hui. Mais comme la Compagnie du Gaz ne peut lui fournir à temps la quantité de gaz nécessaire, le comité a été d'opinion que les ballons ne pourraient demeurer plus longtemps sur la Place d'Armes exposés le jour à l'ardeur du soleil et la nuit à l'humidité de la rosée; ils sont déjà très endommagés pour avoir été ainsi exposés plusieurs jours et plusieurs nuits. Le comité a, en conséquence, hier soir, autorisé M. Petin à dégonfler ses ballons et à les emporter, afin que toutes les parties de son appareil qui pourraient être abîmées—l'intention du comité étant de prendre immédiatement des mesures pour mettre M. Petin à même de faire le plus tôt possible une ascension, si ces mesures sont soutenues par l'association en général.

Le comité n'hésite pas à déclarer que M. Petin a agi dans toute cette affaire d'une manière très honorable, et que tous les bruits qui circulent sur ce qu'il a reçu de fortes sommes, etc. sont totalement faux. Le montant sur lequel il a opéré n'a pas atteint le chiffre de trois mille piastres, comme on le démontrera par les livres du trésorier, M. Wm Hepp, de la maison Rochereau & Co.

Une assemblée de l'Association et des partisans en général de l'entreprise de M. Petin doit avoir lieu CE SOIR, à six heures, au Collège de la Louisiane, rue Dauphine, entre Hôpital et Ursulines.

Comité de l'Exécutif.

CHARLES DERBIGNY,	G. REYNAUD,
E. C. WHARTON,	S. FOURNIER,
Dr. LEMAT,	J. BARTHE,
G. DUFAU,	Wm T. HEPP.

EUROPE.

Nos journaux européens apportés par l'*Arctic* nous sont parvenus hier. Les dernières dates de Liverpool sont du 18 mai et de Paris du 16.

Les débats du corps législatif ont causé quelque sensation en France, par suite de l'esprit d'opposition qui semble s'y réveiller. Cette résurrection de l'opposition parlementaire n'a abouti, dit une correspondance, à aucun résultat matériel, mais les velléités d'indépendance de l'assemblée n'en sont pas moins des symptômes qui méritent d'être pris en grande considération par le gouvernement. Ils indiquent que l'esprit public, si profondément endormi jusqu'à présent, commence à se réveiller, et qu'après avoir tout fait, ou tout accepté, dans l'intérêt de l'ordre, on croit pouvoir maintenant compter un peu avec la morale ou la liberté.

M. Rives, qui vient d'être remplacé à Paris comme ministre des États-Unis à la cour impériale de France, a présenté à Louis-Napoléon, dans une entrevue qu'il a eue avec lui le 12 mai, les lettres de rappel qui mettent fin à sa mission. M. Rives, nous l'avons déjà annoncé, est arrivé à New York sur l'*Arctic*.

La reine Victoria a écrit à l'Empereur pour lui faire part de l'accroissement survenu à la famille royale d'Angleterre.

Une lettre publiée dans l'*Echo du Nord* annonce que M. Raspail, en arrivant à Bruxelles, a reçu l'ordre de quitter cette ville dans les vingt quatre heures. M. Vilain l'a recueilli dans sa maison de campagne de Bostfort.

Le bruit a couru à Paris le 14 du mois dernier qu'un complot légitimiste venait d'être découvert et que des papiers fort compromettants avaient été saisis chez un négociant.

On se souvient de la nouvelle transmise par le télégraphe au sujet du meurtre d'un officier supérieur par le général St Arnaud. Cette dépêche est basée sur l'extrait suivant d'une lettre écrite de Paris:—Je dois vous dire que le maréchal St Arnaud, ministre de la guerre, a été arrêté hier soir par ordre de l'empereur. Voici pourquoi. Le général Cornemuse, aide de camp de Louis-Napoléon, se trouvait dans le cabinet de Sa Majesté avec le général St Arnaud. L'empereur y avait laissé une somme de quatre cent mille francs qu'il destinait à la fille de St Arnaud dont le mariage allait se célébrer. Louis-Napoléon en rentrant demanda la somme, et le général Cornemuse après avoir longtemps cherché ne put trouver que deux cent mille francs. Se retournant alors vers le général St Arnaud, il lui dit: Il n'y avait ici, monsieur, que vous et moi, et ce ne peut être que vous qui avez pris cet argent. St Arnaud pour toute réponse tira son épée et la passa au travers du corps de son accusateur. Ce dernier avait pu dégainer de son côté et en tombant il blessa St Arnaud au bras. Tout cela fut exécuté si rapidement que l'empereur n'eut pas le temps d'intervenir. On garda un profond silence sur cette malheureuse affaire, sans vous pouvez compter sur l'exactitude des renseignements que je vous transmets, car je les tiens d'une source digne de foi.»—Tout cela est absurde, et l'histoire aussi expliquée nous fait l'effet d'un conte inventé à plaisir. Est-ce que le ministre de la guerre, a moins d'être atteint d'aliénation mentale, irait voler une somme destinée à sa famille?

Les journaux français publient l'exposé des motifs du projet de loi ayant pour objet de remettre en vigueur les articles 86 et 87 du Code pénal. Cet exposé est court et sommaire. «La sévérité des peines prononcées était, dit M. Persil, rapporteur du conseil d'État, justifiée par des considérations d'ordre trop supérieures, trop saisissantes par leur évidence, pour que nous jugions quelque développement utile.»

Le rétablissement des deux articles a paru au gouvernement et au conseil d'État la conséquence du rétablissement de l'ordre monarchique en France. L'exposé des motifs nous apprend même que, dans l'opinion de quelques jurisconsultes, l'abrogation de la peine de mort n'a jamais existé, tandis que d'autres considèrent les articles comme abrogés, au moins virtuellement. L'exposé des motifs ne dissimule pas que, même dans l'état actuel des choses, la société et la vindicte publique ne sont pas entièrement désarmées, l'attentat commis avec préméditation contre la vie du chef de l'État ou celle des membres de sa famille étant toujours passible de la peine capitale. Mais, «pour prévenir, par de salutaires intimidations, d'odieuses perversités aujourd'hui comprimées, mais qui pourraient se ranimer dans l'avenir, il importe d'infliger la même peine aux attentats commis sans préméditation contre la vie ou seulement contre la personne du souverain ou celle de sa famille, et à ceux commis dans le but de détruire ou de changer le gouvernement. C'est à ces derniers crimes que la peine de mort avait cessé d'être applicable en vertu de la Constitution de 1848.

Le *Moniteur* annonce que le gouvernement a signé un traité pour la construction, dans plusieurs quartiers de Paris, des maisons affectées spécialement aux logements des ouvriers. Ces maisons auront des logements garnis et non garnis, pour les ouvriers célibataires comme pour les ménages. L'État entre dans la dépense au moyen d'une allocation une fois payée, et les loyers seront fixés par le ministre de l'intérieur «dans des proportions telles que les nouvelles constructions ne puissent être un objet de spéculation.»—Le *Moniteur* ajoute que le ministre est saisi d'une proposition de capitalistes et de propriétaires qui offrent de bâtir, dans les conditions les plus favorables, des constructions séparées pour les petits rentiers, les employés peu rétribués; en un mot, pour les modiques fortunes.» Ce système doit être étendu ultérieurement aux grandes villes et aux centres manufacturiers.

On lit dans le *Bulletin de Paris*:

«Depuis que l'impératrice est tombée malade, M. le docteur Darral, médecin en titre aux Eaux Bonnes, est arrivé à Paris, où il lui a donné des soins, conjointement avec MM. Conneau et Dubois. L'état de S. M. est désormais très satisfaisant. Elle va partir pour Saint-Cloud, où ses appartements sont déjà préparés; et de son côté, le docteur Darral part pour les Pyrénées, où il va disposer le logement nécessaire à l'empereur et à l'impératrice, qui doivent, vers la fin de juillet, se rendre aux Eaux Bonnes.»

Les journaux du Havre annoncent que le déplacement des fortifications de ce port a été décidé. Les fortifications actuelles seront remplacées par [illegible] forts construits sur les hauteurs, [illegible] de la côte d'Ingouville [illegible] de Tourneville. Ces forts [illegible] par aucune enceinte continue [illegible] fort sera élevé ultérieurement [illegible] de Provence, et quelques travaux de défense couvriront la ville.

On lit dans le *Journal des Pyrénées Orientales*:

«Au moment où nous mettons sous presse, une inondation nous menace par suite de la fonte des neiges de la montagne. Déjà une partie de la pépinière est submergée. L'eau pénètre dans le faubourg, et le Champ-de-Mars est entièrement couvert. Dieu veuille que nous n'ayons pas de grands malheurs à déplorer!»

On a commencé à la Banque d'Angleterre l'opération de la conversion des consolidés et autres fonds anglais, autorisée par un acte récent du parlement.

L'exposition universelle de Dublin a été ouverte le 11 mai, avec beaucoup d'éclat, par le vice-roi d'Irlande.

D'après une lettre de Vienne, 8 mai, adressée à la *Nouvelle Gazette de Prusse*, la Porte, cédant aux instances de la Russie et de l'Autriche, serait disposée à reconnaître l'indépendance du Monténégro.

L'*Austria* assure, sur la foi d'Alexandrie, 16 avril, que la Porte a reconnu, comme du reste le bruit en avait déjà couru, Abbas-Pacha comme chef de la famille de Méhémet-Ali, et a concédé au vice-roi le droit de résoudre, sans avis supérieur en sultan, toutes les questions de politique intérieure.

Le *Courrier du Havre* parle d'un violent ouragan qui aurait sévi à Madère le 27 et 28 mars. Plusieurs navires, dont vingt de long cours et quelques caboteurs, ont été perdus, la plupart corps et biens.

L'*Indépendance belge* [illegible] de [illegible] avril. [illegible]

Le *Morning Advertiser* donne les détails suivants sur le testament du duc de Wellington:

«Le testament est daté du 17 février 1818, et a été écrit à Paris par le duc lui-même. Le testateur fait allusion à cette circonstance, dont la remarque suivante sert de préambule: «Une tentative d'assassinat ayant eu lieu sur ma personne dans la nuit du 10 février 1818, tentative qui peut se renouveler avec succès, et désirant régler moi-même mes affaires en ce monde, et attendu qu'il ne se trouve pas à Paris de jurisconsulte spécial auquel je puisse confier le travail de la rédaction de mon testament je veux l'écrire moi-même, de ma propre main.»

«Sa Grâce ordonne qu'une rente de 1,000 liv. st. soit faite à son deuxième fils, lord Charles Wellesley qui, autrefois a l'option de demander une somme de 20,000 liv. st. à titre d'équivalent. Le testament dispose aussi d'Aspley-House, du mobilier et de l'argent placé dans les fonds et bons de l'échiquier. L'argent servira à acheter un domaine comme Aspley-House et tout ce qu'il renferme est donné au duc actuel sa vie durant, et après lui, à sa postérité, et à défaut de descendance, à lord Charles Wellesley et à sa postérité de la même manière.

«En cas de décès de tous deux (le duc actuel et lord Charles Wellesley) sans héritiers masculins, la propriété passe aux descendants des frères du feu duc. Certain domaine personnel que Sa Grâce désigne en ces termes: «Argent qui m'a été donné par la nation,» ou tous domaines qui pourront être achetés avec ledit argent, passeront, à des conditions conformes aux précédentes, Aspley-House allant d'abord aux enfants du duc, et à leurs décès, s'ils ne laissent pas de prospérité, aux enfants de ses frères.

«La rédaction du testament est très obscure, et le reste des biens, qui, grâce au laps de temps, a dû s'accroître beaucoup, n'a pas été légué.»

Rien de nouveau d'Italie. On écrit au *Corriere Mercantile*:

«Mercredi soir, Guerrazzi a éprouvé tout à coup une congestion cérébrale, accompagnée de symptômes assez graves. Heureusement, les secours de l'art lui ont été administrés assez à temps, et après deux saignées copieuses, la violence de la maladie a commencé à diminuer.—Les médecins de la police ont déclaré que si l'illustre prisonnier n'avait pas la faculté de se mouvoir et de respirer un air meilleur, on devait craindre le retour de la congestion.

«Nous ne savons si ou lui accordera ce que les médecins ont demandé, mais il est probable que le procureur général Bicceierai duquel dépend la garde des prévenus, s'y opposera tant son cœur est dur, et tant la guerre qu'il fait, non seulement au prévenu, mais à l'homme est acharnée.

«A ce propos je vous dirai, et le fait est certain, que dans l'une des dernières audiences, l'excellent accusé Romenelli, ayant demandé pour lui et Guerrazi la permission de passer dans un jardin attenant à l'établissement des Beaux-Arts, le temps des suspensions d'audience, le procureur général répondit durement: «Les prisonniers doivent rester en prison.»

On écrit de Madrid sous la date du 9 mai:

«Le refus du portefeuille des affaires étrangères par M. le comte de San-Luis étant certain, on dit aujourd'hui que M. Alcala Galiano, représentant actuellement notre cour près celle de Lisbonne, doit être appelé à ce poste important. Le général Lersundi a l'espoir d'avoir complété son cabinet d'ici à très peu de jours.

«Il paraît que l'on ne songe plus à la combinaison qui, dans le principe, devait donner au maréchal Narvaez l'ambassade de Paris; aujourd'hui, l'on désigne M. le marquis de Viluma comme devant remplacer M. le marquis de Valdegamas près S. M. l'empereur des Français. M. de Viluma est actuellement représentant Sa Majesté catholique à Naples.

«Dans le cas où M. de Viluma serait envoyé à Paris, il serait remplacé à Naples par M. Salvador Bermudez de Castro, frère de M. le ministre des finances.

«M. le duc de Rianzarès s'est rendu à Paris, où l'appellent des affaires personnelles.»

Une dépêche télégraphique de Trieste annonce que la reine de Grèce est arrivée dans ce port le 8 avril, à cinq heures de l'après-midi, sur le paquebot Othon, accompagnée d'une suite de vingt-huit personnes. On sait que S. M. se rend en Allemagne.

FEU D'ARTIFICE.—C'est ce soir que doit avoir lieu sur la Place Lafayette le grand feu d'artifice préparé par M. Catoir et dont le produit est destiné à l'Asile des orphelins du 3e district.

COUR SUPRÊME.—*Taxe en faveur des chemins de fer.*—M. Durant a repris hier devant la Cour Suprême la suite de sa plaidoirie contre la constitutionnalité de la taxe imposée par certaines corporations municipales en faveur des chemins de fer de Jackson et des Opelousas. M. Randell Hunt s'est ensuite levé pour soutenir la constitutionnalité de l'impôt et a parlé pendant plus de deux heures. Il terminera sa plaidoirie ce matin.

Le président a offert le poste de commissaire en Chine au gouverneur Lowe, du Maryland, qui l'a refusé.

CREVASSE.—Une crevasse s'est déclarée ces jours derniers sur l'habitation de M. R. R. Barrow, à environ neuf milles au-dessous de Thibodeauxville. Deux cents travailleurs sont occupés à réparer le désastre. Toute l'habitation de M. Barrow est sous l'eau.

LOTERIE DE LA HAVANE.—Voici les numéros qui ont gagné les principaux lots au tirage du 31 mai de la loterie de la Havane:

No 29,502, $30,000; No 5,890, $20,000; No 1,069, $12,000; No 34,898, $6,000; Nos 14,423, 20,671, 26,231, 31,295, 34,587, 37,027 et 29,984, $1000 chacun; Nos 522, 567, 8,994, 12,229, 12,449, 12,498, 20,904, 27,621 et 30,107, $500 chacun.

INCENDIE D'UNE HABITATION.—Le *Meschacébé* du 5 juin nous apprend que la belle résidence du Dr. Wingdhall, dans la paroisse St Jean Baptiste, a été détruite mercredi dernier par les flammes. La perte est évaluée à dix mille piastres. On croit que cet incendie est l'œuvre de la malveillance. Le Dr Wingdhall est depuis quelque temps poursuivi par toutes sortes de malheurs. Au mois d'octobre dernier il a perdu vingt-quatre nègres du choléra en moins de quinze jours; sa fille aînée elle-même a été victime du fléau.

ST JEAN BAPTISTE.—Nous lisons dans le *Meschacébé* que la sécheresse a beaucoup nui à la croissance des cannes dans la paroisse St Jean Baptiste. Le riz, grâce aux irrigations continuelles de l'eau du fleuve, n'a pas souffert et est en très bon état. Le maïs est magnifique.

RÉCOLTES.—La Sentinelle d'Iberville annonce que les récoltes sur les bords du bayou Grosse Tête et Maringouin s'annoncent sous les auspices les plus favorables. Les plantations sur le bayou Plaquemine ont également une fort belle apparence.

CHRONIQUE LOCALE.

MAISON MAL FAMÉE.—Une femme de couleur nommée Claire a été accusée hier, devant le recorder Ramos, de tenir un maison mal famée dans la rue Dauphine, entre Quartier et Esplanade. Elle a fourni un cautionnement de $1000.

ASSAUT PAR UN HOMME DE COULEUR.—L'homme de garde F. Guerrero, du Deuxième District, en voulant arrêter Elis Ozur, homme de couleur, rencontra la plus vive résistance de la part de ce dernier et fut même violemment assailli. Les personnes présentes furent obligées de prêter main forte à l'officier de police pour conduire le prisonnier au corps de garde. Ozur est accusé d'avoir troublé la paix.

VOL DE MONTRE.—E. House a été arrêté dimanche dans le Troisième District, sous l'accusation d'avoir volé une montre à M. Schnalzer. L'interrogatoire n'a pas encore eu lieu.

ASSAUT ET BATTERIE.— Wm. Dresse a déclaré hier au recorder Ramos que Ernest Volkman lui a porté des coups de canne plombée, samedi dernier, au coin des rues Conti et Royale. L'affaire n'a pas encore été jugée.

COUP DE POIGNARD.—Joseph Hagen a comparu hier devant le recorder Winter, sous l'accusation d'avoir, samedi dernier, essayé de porter un coup de poignard à G. K. Barrows, au coin des rues Annonciation et Poydras. Il a été envoyé devant la Première Cour de District.

AMENDES.—Jean Salivary a été condamné hier, par le recorder Winter, à une amende de $10 pour avoir frappé J. Schroeder, samedi dernier.

Francis Petado a payé $5 pour avoir assailli un homme de garde dans le Premier District.

FAUX PRÉTEXTES.—Jos. Banks a fait hier, devant le recorder Ramos, un affidavit dans lequel il accuse Geo. Smith dit Thomas d'avoir obtenu de l'argent de lui en employant de faux prétextes. La cour a ordonné l'arrestation de Smith.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps de Mary McLane, au coin des rues Julia et Philippa. Le jury a déclaré qu'elle est morte d'apoplexie. Mary est née en Irlande et avait 26 ans.

VAGABONDS.—Francis Morgan et Mary Clarke, accusés de vagabondage, ont été envoyés hier par le recorder Ramos, pour un mois à la maison de travail.

PERTURBATEURS.—Peter Dolan et M. McGrass, accusés d'avoir, dimanche dernier, occasionné du désordre dans la rue Claiborne, ont été conduits hier devant le recorder Ramos qui les a condamnés chacun à une amende de cinq piastres.

CALIFORNIE.

Nouvelles de deux semaines plus récentes. ARRIVÉE DU *DANIEL WEBSTER*.

Le steamer *Daniel Webster*, commandant Waymack, est arrivé hier matin de bonne heure avec des dates de la Californie jusqu'au 16 mai. Il a laissé dans le port de San Juan la corvette *Albany* et le brick *Indus* de New-York. Le steamer *Prometheus* a quitté San Juan en même temps que le *Daniel Webster*, avec 490 passagers pour New-York.

Les nouvelles de la Californie n'offrent aucun intérêt. De riches gisements aurifères ont été découverts le 15 avril à Jacksonville et dans la vallée de Rouge River.

Le navire français *Alphonse Nicholas* est arrivé San Francisco le 12 mai, venant de Havre. Il avait à bord 222 passagers dont 30 femmes.

Une rixe déplorable a eu lieu à Santa Barbara entre le shérif et quelques perturbateurs. Le shérif a été grièvement blessé d'un coup de poignard et un individu nommé J. A. Vidal tué d'un coup de pistolet.

Le bateau à vapeur *Jenny Lind*, à bord duquel a eu lieu la terrible explosion qui a coûté la vie à tant de victimes, a été complètement réparé et partie maintenant le nom de San José.

Iles Sandwich.

Les avis des Iles Sandwich reçus par la voie de San Francisco vont jusqu'au 15 avril.

Le roi a publié une proclamation dans laquelle il annonce que, conformément [illegible] de la Constitution, [illegible] Législature [illegible] Les membres de la Chambre des Nobles [illegible]

La [illegible] [illegible]

AVOCAT DE DISTRICT.—M. McGill paraît avoir été élu avocat de district dans le district composé de Ste Marie, St Martin et des Avoyelles.

MARYLAND.—La Législature de Maryland vient de répartir cet État en districts congressionnels de manière à en assurer quatre aux démocrates.

L'anniversaire du couronnement du noir empereur d'Haïti a été célébré à Port-au-Prince, avec une pompe extraordinaire le 18 et le 19 d'avril. Il y a eu pendant ces deux jours Te Deum, revues de troupes, salves d'artillerie, banquets et illuminations. Soulouque et l'impératrice, pour se rendre du palais à la cathédrale, ont traversé la ville dans une voiture brillante de dorures et tirée par huit magnifiques chevaux portant tous un aigle d'or à la tête.

MME SONTAG.—On calcule que Mme Sontag, lorsqu'elle aura terminé sa tournée artistique aux États-Unis, se retirera avec $60,000, produit net de ces concerts et de ses représentations.

PHÉNOMÈNES MAGNÉTIQUES.

Le phénomène qui préoccupe en ce moment, on peut le dire sans exagération, l'Europe entière, la *Danse des tables*, vient d'inspirer au docteur Roubaud un petit livre plein d'intérêt à la fois scientifique et amusant, où les résultats les plus étranges sont analysés sérieusement, et qu'accompagne une gravure explicative. Les libraires français de notre ville le recevront sans doute par les prochains arrivages.

En attendant nous croyons devoir reproduire les faits les plus étranges que publient les journaux français. L'un d'eux insère la lettre suivante:

«J'ai suivi avec intérêt, dans votre journal les récits qui constatent une force toute nouvelle de magnétisme. Comme beaucoup d'autres, j'ai voulu m'éclairer par moi-même.

«J'ai eu assez de bonheur dans mes expériences, surtout dans l'atelier de bijouterie de M. Crouzet fils, où je travaille, et où quelques uns de mes camarades, déjà initiés de longue main aux pratiques du magnétisme, ont pu m'indiquer les meilleurs moyens, parfaitement d'accord, du reste, avec les faits que vous constatez chaque jour. J'ai cherché, par plusieurs expériences jusqu'où pouvait s'étendre la force qui préoccupe en ce moment tous les esprits. Voici les résultats que j'ai obtenus.

«J'ai remarqué que les objets en métal, plateaux de balance, pelles en fer, laminoir, etc., étaient plus particulièrement sensibles à l'imposition de la chaîne manuelle telle que vous l'avez déjà expliquée. Ces objets se mettaient presque instantanément en mouvement, obéissant à l'impulsion de rotation, s'arrêtant ou prenant une direction contraire, selon que nous posions nos petits doigts gauches en dessus ou en dessous. Mais j'ai été plus loin, pour savoir si cette force invisible, et cependant en quelque sorte palpable, agissait également sur les personnes. Je me suis offert comme sujet. On m'a bandé les yeux, afin qu'il me fût impossible de voir dans quel sens on opérerait. Deux de mes camarades, à peu près de mon âge (dix-huit ans), m'ont enlacé d'une épaule à l'autre. Au bout de quatre à cinq minutes, j'ai éprouvé un frémissement général. Les points de mon corps sur lesquels reposaient les petits doigts, circonstance que je n'ai connue que plus tard, ont éprouvé une chaleur marquée; il en a été de même de mes pieds, qui éprouvaient aussi un certain sentiment de chaleur. Presque aussitôt, mon corps a subi un mouvement de rotation de gauche à droite; mais mes pieds ne suivaient point ce mouvement, parce que j'y voulais d'abord résister.

«Cependant le courant a fini par me saisir de telle sorte, qu'il m'a fallu obéir malgré moi, et j'ai éprouvé alors cette sensation d'une corde que l'on tordrait par en haut et dont le bout inférieur serait enfin obligé de suivre le mouvement de torsion. Tout à coup je me suis senti arrêté, et, la force agissant en sens contraire, j'ai subi imperceptiblement un mouvement inverse; c'est que mes expérimentateurs avaient, à mon insu, changé la position de leurs petits doigts. Il m'est donc démontré que cette force magnétique qui vient d'être récemment découverte agit non seulement sur les objets inanimés, mais encore sur les personnes d'une manière également puissante et irrésistible.

«JOSEPH DE SANDT.»

La *Presse* publie de son côté sous ce titre: *Premier essai de locomotion sur une table mouvante*, une communication qu'elle dit recevoir d'un des plus honorables négociants de Strasbourg et dont, ajoute-t-elle, il est inutile de faire ressortir l'importance. Voici cette communication:

«Strasbourg, le 10 mai 1853.

«Monsieur le rédacteur,

«Passablement sceptique de primo abord à l'endroit des tables mouvantes, j'ai dû néanmoins me rendre à l'évidence, après des essais réitérés dans lesquels j'étais moi-même acteur.

«Il me semble surtout y entrevoir une force considérable à utiliser, force qui se manifesta à l'encontre d'une résistance que j'opposai à dessein vers le mouvement de rotation, et qui est pour résultat de faire tourner la table par votre propre poids, et par le mouvement de rotation, et qui est pour résultat de ploiement des tables mues par l'action magnétique.

«J'engageai donc fortement un ébéniste de notre ville de construire une table à laquelle il adapta des sièges faisant corps avec la table, pour que les personnes formant la chaîne fussent enlevées en même temps avec elle par le mouvement imprimé.

«Un premier essai que nous venons de faire a partiellement réussi, c'est-à-dire qu'étant deux personnes assises à cheval sur les sièges adaptés à la table, ces personnes, sans toucher la terre et moyennant la chaîne formée avec deux personnes se tenant debout, tournent et sont enlevées vigoureusement.

«J'étais l'un des personnes assises et notre pesanteur et celle de la table peut être estimée à près de 175 à 180 kilogrammes, sinon plus.

«La disposition des roulettes, au nombre de trois et tournant dans tous les sens, ainsi que la mollesse d'un vieux plancher, dans lequel les roulettes enfonçaient, etc., etc., me sappa, sur lequel nous fonctionnions, ont été des obstacles à ce que les quatre personnes assises, et formant ensemble avec la table un poids de 250 kilogrammes environ, pussent à elles quatre communiquer assez de force de rotation; mais deux personnes se joignant à la chaîne, ces obstacles furent vaincus, et le mouvement augmentait en rapidité.

«On va changer maintenant le système des roulettes en fixant l'une et en faisant décrire le cercle aux autres; en outre, on placera la table sur un nouveau plancher garni de rainures en fer sur lesquelles rouleront les roulettes.

«Je crois qu'on arriverait facilement à fonctionner sur un chemin de fer; il suffirait d'un mécanisme peu compliqué pour utiliser le mouvement de rotation de façon à aller en ligne droite, je ne doute pas un instant qu'un essai de ce genre ne réussisse.

«G. BERGMANN.»

JULES JANIN ET LES TABLES DANSANTES.

Il n'est plus question en Europe que des merveilleux phénomènes dont nous avons tous été témoins ici à la Nouvelle Orléans il y a près d'un an et qui se renouvellent encore parmi nous. L'aimantation des corps inanimés fait fureur en France et en Allemagne. Les journaux de Paris ne tarissent pas sur ce sujet, et la contagion a gagné jusqu'aux feuilletonistes. Jules Janin a consacré une de ses étincelantes causeries à la danse des tables et à la rotation des chapeaux:

L'Europe entière, et que dis-je, l'Europe? en ce moment le monde a la tête tournée d'une expérience qui consiste à faire tourner une table. On n'entend parler de toutes parts que de la table qui tourne; lui même Galilée, il a fait moins de bruit le jour où il prouva qu'en effet c'était la terre qui tournait autour du soleil. Allez par ci, allez par là, dans les plus grands salons, les plus humbles mansardes, dans l'atelier du peintre, à Londres, à Paris, à New-York, à Saint Pétersbourg, et vous verrez des gens gravement assis autour d'une table vide, qu'ils contemplent à la façon de ces croyants qui passent leur vie à regarder leur nombril! Oh! la table! Elle a fait table rase de nos plaisirs de chaque soir, et ce serait en vain, mais ils s'en garderaient bien, que nos plus grands artistes se mettraient en frais de génie, en frais d'esprit pour faire oublier un seul instant la table qui tourne. En vain Meyerbeur nous donnerait un second *Robert le Diable*, en vain M. Scheffer une autre Marguerite; en vain Mlle Mars nous convierait à ses fêtes poétiques; en vain Béranger écrirait un nouveau recueil de chansons; en vain nous dirait-on: La voilà qui nous revient à vingt ans, Mlle Taglioni, la sylphide; ou: Voilà Fanny Essler; et lui-même Balzac, et Soulié lui-même arriveraient à nous les mains pleines de fictions......l'univers s'écrierait: La table et le chapeau! Toute attention est suspendue et toute curiosité est anéantie! Un jeu d'enfants a remplacé pour ces grands peuples oisifs toute autre passion, tout autre intérêt; et la gloire et même la fortune on les oublie, afin d'être attentif aux agitations de la table, aux mouvements du chapeau. Écoutez! écoutez! la table a palpité sous ces mains palpitantes! le chapeau a *soupiré*! un vieux chapeau, qui joue ici le rôle du trépied de la pythonisse; un chapeau prophétique où sont contenues les destinées de l'humanité tout entière! On s'aborde en se demandant: Avez-vous vu marcher la table? Avez-vous vu tourner le chapeau? Et nul ne se souvient que les collines, autrefois, ont dansé comme autant d'agneaux de brebis, *sicut agni ovium*!

Seul entre tous les journaux de l'Europe civilisée, le *Journal des Débats* n'a pas encore expliqué ce grand poème à ses lecteurs; il attend sans doute, il attend les explications de l'Académie, épargne au spectacle de ces nouveautés, et il ne veut pas se *compromettre* en disant *oui*! ou disant *non*! Laissons-nous cependant vous expliquer ce drame intime, et tâchons de garder votre sang-froid.

Vous attendez qu'il soit nuit, vous dînez à la hâte, et tout de suite après le dîner vous débarrassez cette table inhospitalière des vestiges du repas, car, c'est qu'est fait, juste ciel! de la joie innocente du festin; c'en est fait de la grâce et de l'ornement du dessert. Plus de bon vin les petits coups dans un beau verre à belles facettes, plus de causeries joyeuses ou le mot part à la façon du bouchon que pousse le gaz délivré. [illegible] la table pour nos expériences [illegible] joyeux! Ou bien, si vous préférez le guéridon de salon, allons, çà, nettoyez le guéridon [illegible] l'encombrent! chassez-moi les vers et la prose, le roman et l'histoire, la comédie et la gravure, le vieux livre qui fut témoin des [illegible] [illegible] la table! et la table! [illegible] la table qui tourne [illegible]

Bon! la table est nette! Alors vous arrivez, hommes faits et jeunes femmes, etc [illegible] [illegible]

Témoignages en faveur des Pilules du Dr. McLane.

[illegible] faculté de faire tout un volume des témoignages qui ont été donnés en faveur de ce remède. Le succès en a été immense partout où il a été introduit.—Voici une lettre entre les centaines que nous avons reçues.

Brooksburgh, N. Y. 10 décembre 1850.

MM. Kidd & Co.—Votre agent m'a remis, il y a quelques jours, plusieurs boîtes des pilules du Dr McLane; je les ai toutes vendues, et les personnes qui les ont employées en sont extrêmement satisfaites. On les considère comme le meilleur remède qui ait jamais été découvert au public. Veuillez m'en expédier d'autres le plus tôt possible. W. H. AINSWORTH.

A vendre par SCOVIL & MEAD, 111 rue de Chartres.

6 juin

[illegible] Nous avons souvent entendu parler, dans les termes les plus flatteurs, des Amers Allemands du Dr Hoofland, vendus par le Dr C. M. Jackson, 120 rue Arch, à Philadelphie; nous croyons sincèrement que c'est le meilleur remède contre la dyspepsie, la faiblesse des nerfs, etc. Le goût en est agréable et l'estomac le plus délicat peut le prendre sans danger. Le prix de ce remède le met à la portée de [illegible] chaque famille dont un des membres est atteint de dyspepsie.

A vendre par J. WRIGHT & Co, 151, rue de Chartres.

Grande vente, par catalogue, de 300 colis et lots de marchandises sèches.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur la vente d'un bel assortiment comprenant 300 colis et lots de marchandises sèches françaises, anglaises et allemandes.

Cette vente aura lieu sans réserve, aujourd'hui à 10 heures du matin, au magasin de M. J. Levois, No 47, rue de Chartres, au premier, par le ministère de J. B. Blache & Co, encanteurs.

Conditions—Au-dessous de $300, six mois de crédit.

7 juin

Ventes à l'encan par J. A. Beard de May.

7 juin—Un lot à Oueil Bouligny—Un lot de terre dans la rue des Magasins, ville de Jefferson.

8 juin—Quatre lots de terre dans la rue Melpomène, premier district.

9 juin—Terrains à Rickerville, ville de Jefferson et les environs.

Un terrain dans la rue Cypress, 1er district.

Un terrain dans la rue Tchoupitoulas [illegible].

Deux terrains dans la rue Roman, 2me district.

21 terrains dans le faubourg [illegible].

Deux terrains dans la rue Tchoupitoulas, ville de Jefferson.

Un terrain à l'encoignure Front et Tchoupitoulas, ville de Jefferson.

11 juin—Succession de J. J. Fitzpatrick.

Succession de Thomas Connolly.

Propriétés de choix dans la rue Royale.

Trois terrains améliorés au coin des rues Second et Live Oak, 4me district.

Deux terrains dans la rue Willow, 1er district.

15 juin—Treize terrains de très grande valeur dans la rue des Magasins.

Maison de résidence dans la rue St Andrew, 4me district.

Deux terrains dans la rue de Camp, 4me district.

Propriété améliorée dans la rue Ste Marie, connue sous le nom de «Widow House», 4me district.

11 juin—Succession de J. Fitzpatrick.—Succession de Thomas Connolly.

21 juin—Vente de propriétés de J. D. Laizer.

25 juin—Succession de John Ball.

Succession de E. Byrne.

5 juillet—Glendy Burke et Glendy Burke & Co. contre leurs créanciers.

[illegible] Pour de plus amples détails, voir les avis.

MM. Beard & May offrent de vendre à l'amiable plusieurs maisons et magasins en bois et en briques, bien situés, plusieurs habitations sucrières, situées dans les paroisses St Bernard, Plaquemine, Jefferson, Lafourche et Pointe Coupée.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS.

LUNDI SOIR, 6 JUIN.

Le coton a été recherché aujourd'hui et les transactions se sont élevées à 4,000 balles aux prix de notre dernier tableau:

INFÉRIEUR......	6¾ @ 7½	MIDDLING FAIR...	11⅞ @ —
ORDINAIRE......	8 — @ 9	FAIR..............	12⅜ @ —
MIDDLING	9 — @ 10⅜	FULLY FAIR......	— @ —
GOOD MIDDLING..	11 — @ 11⅜	GOOD FAIR........	— @ —

SUCRE—Ventes: 250 boucauts aux prix déjà mentionnés.

MÉLASSE—Ventes: environ 750 barils de 16 @ 18¼ cts le gallon.

FARINE—Marché ferme. Ventes: 1,000 barils de $4 25 @ $4 35 l'Ohio et le St-Louis et de $4 70 @ $5 25 les marques extra.

MAIS—Ventes: 2,500 sacs de 50 @ 53 cts le boisseau.

COMESTIBLES—Pas de changement. Le porc mess ne se vend pas très bien à $15—100 boucauts de jambon ont été pris de 7⅜ @ 7¾ cts les plats-côtés; 5⅛ cts les épaules et 11 cts les jambons extra passés au sucre. Pas d'opération importante de graisse.

WHISKEY—Marché languissant de 18¾ @ 19 cts le gallon du rectifié.

CORDE—Une transaction de 300 rouleaux a été effectuée à 8¾ cts la livre.

CAFÉ—Ventes: 500 sacs de 8¾ @ 9 cts la livre.

CHANGE—Pas de changement:

Sterling, de 109 @ 109¾; Paris, 5fr. 18¾ @ 5fr. 15.

Traites sur New-York, à 60 jours, 1¾ @ 1½ p. c. d'esc. Checks, au pair à ⅛ pour cent d'escompte.

FRET—Un navire a été frété aujourd'hui pour le Havre à 1 cent; quelques lots ont été pris pour Liverpool à ⅜ d.

Mariés, le 4 du courant, à la Cathédrale, par le rev. abbé Macnhaut, FLORIAN DAVIS, quatrième fils du général Horatio Davis, à Mlle HERMINIE, fille de M. A. A. Pardo, tous de cette ville.

Décédée hier soir à minuit, Angèle Marie Clémentine ALAÑA, âgée de 14 mois, fille de Jean Alaña. Les amis et connaissances sont priés d'assister aux funérailles, qui auront lieu cette après-midi, à 5 heures. Le corps est exposé rue Royale, entre Douane et Canal.

AVIS.

CONFORMÉMENT à un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 avril 1853, les soussignés, nommés commissaires par un décret de ladite Cour sur une application de la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'ouverture de deux certaines portions de terre bornées par les rues du Camp, Race et Coliseum, pour l'usage public, et aussi pour faire une estimation et un assessment juste et équitable des bénéfices et dommages résultant aux propriétaires et autres personnes respectivement intéressées dans les terres et propriétés requises pour l'ouverture de ladite place publique, donnent par les présents avis à toutes les personnes intéressées qu'ils ont déposé de ladite estimation et dudit assessment, avec un plan y annexé pour l'inspection de tout intéressé, et que le rapport de leurs opérations sera présenté par les soussignés à ladite Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, pour être confirmé conformément à la loi. Toutes les personnes ayant des droits et intérêts auxquels ledit dommage, dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, déposer au greffe de ladite Cour leurs objections par écrit, afin que lesdits commissaires puissent reconsidérer leur estimation ou leur assessment, ou faire partie à laquelle on aura fait objection, et corriger, si ces objections leur paraissent fondées, et cela entre l'expiration des dix jours après la dernière publication et le jour et heure fixé pour faire leur rapport à la Cour.

F. R. SOUTHMAYD,
J. CALHOUN,
J. L. LEVY.

7 juin—7,13,18,22,26,28,30, jt 1,3

[illegible] A Vendre—Le premier étage de la maison [illegible] Bienville et Royale. S'adresser à la Pharmacie, de [illegible]

7 juin ALEXIS & LEVIS.

A VENDRE.

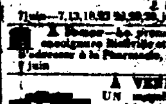

UN magnifique PIANO d'Erard, grand format, [illegible] pour être un des meilleurs instruments [illegible] jamais venus en Amérique. S'adresser à PAUL GAIRE, [illegible] Notaire, encoignure Chartres et Douane.

[illegible] REÇU par les derniers arrivages de New York et par [illegible] à vendre par le soussigné, [illegible] grand assortiment de médicaments, [illegible] drogues, produits chimiques, etc., parmi lesquels se trouvent les articles suivants:

[illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship Falcon, Gray, Aspinwall
Steamship Pampero, Flanders, San Juan de Nicaragua
Navire Zenobia, Robinson, Liverpool
Empéror, Hager, Liverpool
Barque Alma, Bramstedt, St Pétersbourg
Brick Zephyr, Gunn, Liverpool

Arrivés Hier.

Steamship Daniel Webster, Waymack, San Juan del N.
Steamship America, Bowyer, Apalachicola
Steamship Cherokee, Baxter, New-York via Havane
Navire Parthenon, Mathews, Liverpool
Galena, Leavitt, New-York
Brick Diligent, Rostgaard, Mako
Goelette William & [illegible], Smith, St Marks
Bonita, Sbyes, Tampico

STEAMBOATS.

H M Wright, Clark, Vicksburg.
J Morrisett, Power, Cincinnati—whiskey, viandes salées, porc, huile, corde, &c.
R J Ward, Miller, Louisville—chargement de provisions diverses.

Montant le Fleuve:

Barque Lellius, de Boston, barque Yale, brick Octavia. 1 navire, 2 bricks, 2 goélettes—noms inconnus.

Chargement de la barque Idea, venant de Marseille.

250 paniers huile, 8 colis marchandises J Lanata—300 paniers huile Lanata, Gandolfo & Co—50 caisses vermouth, 100 barils vin Paul [illegible]—129 paniers huile Draillet & dis—60 barils vin, 300 paniers huile 100 paniers bouteilles 25 caisses vermouth 25 do chandelles 11 balles bouchons P. Roy—50 barils vin 100 paniers huile 300 caisses vermouth Peloizon—150 do 14 colis marchandises A Pinget—4 do Schmidt & Bro—250 barils vin 507 quarts pipes 60 do caisses do 300 do vermouth 250 paniers huile à ordre.

Memoranda.

Ports des États-Unis.

New-York, 30 mai—Expédié, Mediator, Coster, N-Orléans arrivé, navire Prince de Joinville, Conway, du navire Atlantic Worth, do; barque Delphos, Williams, do; barque Martha-Allen, Herditt, do.

Ports Étrangers.

Par le steamer Arctic.

Arrivés de la Nlle-Orléans—A Liverpool, 14 mai, Margaret-Pollock, Cruikshank; 15, Seacutta, Logan; 16, Admiral, Crisp; 17, Eliza-Ann, Lockhead; 20, Edinburgh, Blair; à Trieste, 9, France, Hill; à Gênes, 9, Azof, Chipman.

Partis pour la N Orléans—du Havre, 12 mai, Leonard Dyer, Williams; de Bordeaux (Royan), 10, Reveille Martin, Rioux.

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Louisville..............	Robt Ward, Miller..........	5 h P M
St Louis................	Illinois, Smithers..........	5 h P M
Cincinnati..............	New World, McClennen ..	5 h P M
St Louis................	Atlantic, Bollinger..........	5 h P M
Rivière Rouge.........	St Charles, Applegate......	5 h P M
Cincinnati..............	J S Chenoweth, Chenoweth	5 h P M
Rivière Rouge.........	Alabama, Kinney............	5 h P M
Louisville..............	Reindeer, Montgomery....	5 h P M
Rivière Yazoo.........	Afton, Wallace...............	5 h P M
Mobile..................	Helen, Carson................	5 h P M
Biloxi....................	California, Frost.............	9 h A M
Vicksburg..............	H M Wright, Philips........	5 h P M
Mobile..................	Florida, Grant................	Midi
St Louis................	Columbus, Pool..............	5 h P M

[illegible] Le capitaine et les consignataires du brick norvégien CAROLINE LOVISE, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit brick. EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis. 7 jn

[illegible] Le brick norvégien CAROLINE LOVISE, capitaine Engstron, venant de Bordeaux, est en décharge au quai vis-à-vis la rue St Philippe. Les consignataires sont requis de retirer leurs permis dans les cinq jours de son entrée, autrement leurs marchandises seront envoyées aux magasins publics à leurs frais et risques. EUG. ROCHEREAU & Co, 17 et 19, rue St Louis. 7 jn

[illegible] Les consignataires des marchandises à bord de la barque IDEA, de Marseille, sont priés de faire leur entrée en Douane, dans les cinq jours qui suivront la présente publication, autrement leurs marchandises seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et risques.

LANATA, GANDOLFO & Co. 6 jn 9 et 10 rue Jefferson.

Le navire STATESMAN, capitaine Watts, venant du Havre, est en déchargement au poteau No 17, premier district. Les consignataires sont priés de retirer leurs permis dans les cinq jours qui suivront la première publication du présent avis, autrement leurs marchandises seront envoyées aux entrepôts à leurs frais et risques. H. V. BAXTER, 4 jn 25 rue Carondelet.

MM. J. D. DENEGRE, A. B. ROMAN, J. A. BRAUD, JOHN G. GAINES, JOHN G. WOODRUFF, seront soutenus à la prochaine élection, comme directeurs de la Banque des Citoyens de la Louisiane. [illegible] Par un Grand Nombre d'Actionnaires.

CIGARES.—129 000 cigares de la Havane, qui doivent arriver par le brick Adams Gray, de marques supérieures et très recherchées, par J. Gutierrez. On trouvera toujours un assortiment complet des meilleures marques aux magasins de J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

M. Caballero garantit comme véritables cigares de la Havane tous ceux qu'il vendra sur ou hors du magasin; vendus en détail à son établissement au coin des rues Royale et St Louis et dans la rue St Charles, No 32, entre Gravier et Union. 7jn

SALSEPAREILLE—Un lot en main, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

CIGARES de la Havane—120,000 reçus en débarquement du brick Adams Gray. B. VALLS, 73, Magasins.

CACAO de Guayaquil—200 sacs en débarquement de la barque Mora [illegible], à vendre par B. VALLS, 73, Magasins.

VIN DE PORTO. Burgundy, Porto et Xérès—20 quarts de pipes à la Couronne; 30 do do Burgundy-Porto; 10 do Xérès VF; 20 octaves do VP (6); 6 do extra doux, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 7jn No 20, rue de la Douane.

EAU-DE-VIE—40 quarts et huitièmes de pipes Cognac Rene Berthe; 50 demi quarts et huitièmes do A. Boileau; 50 quarts et huitièmes de pipes Lanazy fine Champagne; huit quarts et huitièmes Aug. Jas, 25 caisses de la Rochelle, marque Ed. Marcel, ou tous les clés de la douane, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 7jn 20, rue de la Douane.

ARTICLES DE MARSEILLE—100 barriques vin rouge de Bergasse; 100 caisses vermouth de Noilly fils & Co; 250 paniers huile d'olive James Plagniol. A vendre au débarquement de la barque Idea, venant de Marseille, par B. TALAMON, 7 jn 186, rue Royale.

FROMAGE DE GRUYÈRE—7 tonneaux fromage de Gruyère, en débarquement du navire Statesman, du Havre, à vendre par B. TALAMON, 186, rue Royale.

BOUTEILLES VIDES—100 paniers 22 onces, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 186, rue Royale.

MOUTARDE de Louit frères & Co, constamment à vendre par B. TALAMON, 7 jn 186, rue Royale.

SALAISONS—Olives Amelliaux, câpres, cornichons, anchois en saumure et à l'huile, à vendre par B. TALAMON, 186, rue Royale.

CHAMPAGNE de diverses marques et qualités, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 186, rue Royale.

ATTENDU par le navire Leonard Dyer, venant du Havre:

70 caisses sardines à l'huile, de Nantes, en demi et quarts de boîtes. 4 caisses truffes du Périgord en boîtes et demi boîtes à vendre par HENRY VALETON, 7 jn 90, rue St-Louis.

ATTENDU par le navire Isabella, venant du Havre—50 paniers champagne "Jenny Lind," à vendre par HENRY VALETON, 7 jn 90, rue St-Louis.

50 sacs de graines de lin d'Europe, à vendre par P. CUSACHS, 7 juin Encoignure Royale et St Philippe.

3000 livres amandes sucrées, à vendre par P. CUSACHS, 7 jn encoignure Royale et St-Philippe.

3 BALLES bouchons frais, à vendre par P. CUSACHS, 7 jn encoignure Royale et St-Philippe.

50 caisses suc de réglisse de Sicile, à vendre par P. CUSACHS, 7 juin Enc. Royale et St Philippe.

EN débarquement du navire Jean Louis, venant de Bordeaux:

33 caisses de sardines à l'huile en quarts de boîtes, de la marque de Chatonet Jne fils & Soulbeu, 15 quarts et 36 octaves eau de vie de LaRochelle, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 7 jn No 20 rue de la Douane.

EN débarquement du navire Louisa Bliss, venant de Bordeaux:

36 demi barriques vin blanc Haut Sauterne de 1850 à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 7 jn No 20, rue de la Douane.

EN débarquement de la barque Idea, venant de Marseille:

70 barriques vin rouge, 100 quarts de pipes vin de Porto doux, 150 do Madère, 100 caisses muscat de 12 bouteilles, 50 do de 24 demi bouteilles, 100 caisses vermouth Noilly, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 7 jn No 20, rue de la Douane.

EN débarquement du navire Caroline Louise, venant de Bordeaux:

32 barriques vin rouge Château Larose, à vendre par J. B. PREAU & Co, 7jn 31 et 33, rue Gravier.

32 barriques vin rouge St Vincent de Paul, en débarquement du navire Jean Louis, de Bordeaux, à vendre par FRED. LOISON, 7jn 24, rue de la Douane.

EN débarquement du navire Jean Louis, de Bordeaux:

87 caisses fruits à l'eau de vie assortis, 50 do do au vinaigre (variantes), 43 do do au jus de 12 bouteilles, 31 do do do 24½ bouteilles, 300 do vin rouge St Julien, 20 barriques vin rouge St Emilion, 20 [illegible] St Estèphe, à vendre par A. CARRIERE, 7 juin 29, Vieille Levée.

EN débarquement de la barque Louisa Bliss, de Bordeaux:

48 barriques vin rouge St Julien, 12 futailles eau de vie, Martiguejet Bijourdan, 12 do do celebrated Brandywine, 33 paniers huile sublime clarifiée, A vendre par A. CARRIERE, 7 juin 29, vieille Levée.

EN débarquement de la barque Idea, de Marseille:

80 barriques vin rouge, 100 quarts vin Porto, 150 do vin de Madère, 150 caisses vin muscat, 100 caisses Vermouth, à vendre par A. CARRIERE, 7 juin 29, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Louisa Bliss, de Bordeaux:

20 barriques vin rouge St Emilion, 18 tierçons vinaigre de vin blanc, 200 caisses de 12 cruchons à curaçao, d'un litre, 30 do 12 " nouveau modèle. A vendre par NUMA LACOSTE, 7 juin 147 rue Royale.

SAUCISSONS de Lyon—En débarquement du navire Statesman, du Havre:

5 barils véritables saucissons de Lyon, à vendre par NUMA LACOSTE, 7 juin 147, rue Royale.

EN débarquement du navire Jean Louis, de Bordeaux:

94 barriques vin rouge Chateau Bonneau, 40 do do Côte de Floirac, 10 quarts cognac fine preuve de la marque de J Lac, 11 huitièmes do do do, 40 caisses prunes sèches en pièces, grandeurs diverses, 48 do fruits au jus de Tayssonneau, do. A vendre par NUMA LACOSTE, 7 jn 147 rue Royale.

HUILE—100 paniers huile d'olives, Jas. Plagniol, 80 barriques vin rouge, Rousillon, 300 caisses vermouth, L. Noilly Fils & Co. En débarquement du navire Idea, de Marseille, à vendre par FRED LOISON, 7 juin 24, Douane.

ORLÉANS HIGH SCHOOL,

Rue de l'Esplanade, No 34.

M. EVERETT a fait un seul [illegible] [illegible]

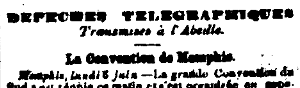

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

La Convention de Memphis.

Memphis, lundi 6 juin.—La grande Convention du Sud s'est réunie ce matin et s'est organisée en appelant l'honorable Wm. C. Dawson au fauteuil; le révérend C. R. Mar lui a été nommé secrétaire et vingt vice-présidents ont été choisis parmi les représentants des dix États du Sud. La convention s'est ensuite ajournée après le discours d'ouverture du président. A quatre heures la séance a été réouverte et on a procédé à l'élection des officiers.

Il y a quinze États représentés à la Convention et environ mille délégués présents.

Louisville, 6 juin.—La rivière a baissé doucement. Les bateaux-à-vapeur Clara et M. Niles sont arrivés; le Norma et le Falcon sont repartis pour la Nouvelle-Orléans.

Bureau du Railroad de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

Nouvelle-Orléans, 27 mai 1853.

AVIS.—La direction de cette Compagnie a déclaré un dividende de huit pour cent payable aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoirs, à ce bureau, à partir du lundi, 6 juin prochain.

Par ordre de la direction, CHARLES BAQUIE, 30 mai—10 Secrétaire.

Compagnie du grand chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 27 mai 1853.

AVIS est donné aux souscripteurs du fond capital de cette compagnie, qu'un versement de dix pour cent sera dû et devra être payé JEUDI, 28 juillet 1853.

Par ordre du bureau, JOHN CALHOUN, 27 mai—en28juil Secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

L'ÉLECTION de cinq Directeurs par les Actionnaires de cette Banque, conformément à la loi du 10 mars 1836, aura lieu au bureau de la Banque, le lundi 27 juin prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

Par ordre: EUG. ROUSSEAU, 27mai—3perm Caissier.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

AVIS est donné aux actionnaires de cette compagnie qu'ils auront à se réunir au bureau de la Compagnie, au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, LUNDI, 29 juin, à midi, pour prendre en considération les amendements qui ont été faits à la charte par la dernière Législature de l'État et qui n'ont pas encore été approuvés par les actionnaires.

Par ordre du Bureau, BENJ. F. FLANDERS, 28 mai Secrétaire.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—Juin 1853.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Allard, Urbin	Hauser, Aloise Felder
Anseline, femme Géveron	Hubert, Catherine veuve Kaquin Fois
Barbier, George Gurtie	Letourneur, Jean
Barralé, Mme veuve	Leclerc, Jeannette
Boyé,	Lecourrière, Jean
Baudri, Boyer	Leseaux, Simon Charles
Barberille Mme veuve	Léger, Pierre
Buzoval, Mme veuve née Rousse	Lemoine, J
Bronde, Jean et Antoine	Lefebvre, Mme veuve
Boavier,	Lotz, Nicolas
Bourdon,	Leblond, F B et Adolphe
Blanchet, Pierre Prosper	Leleu, Auguste
Billaud, J	Lassic, &c, la famille
Berrier, Victor Edmond	Moreau, Louis
Catuvel, Placide Hyacinth	MacDonnel, John
Crétin, Claude François	Madeline, Léon
Castagnet, Bernard	Muller, Jacques
Chauvelot, Mme veuve	Molz, Ernest Franç de
Cunderfond Jean Marie	Mestre, Maurice
Coste, Aimable Emérie	Morin, Jules César
Corbes, la dame veuve	Macleud, James Edouard
De la Cour, Auguste	Neidelter, Jean
Delord, la famille	Picard, Pierre François
Durand, Réné	Théodore
Fabert, Claude	Rémy Juhel, la dame Vve
Fontaine-de-Chaussenel, Mme	Rossel, Louis
	Spilmont,
Gify, Buchanan la dame	Sarore, Jean
Gérard, la dame veuve	Thiry, Charles
Gatto, Joseph	Triolà, la dame veuve
Gonnehauguet, père	Turner, Samuel Hogues
Gilbert, Joseph Auguste	Vasseur, Pierre
Gilly, Jean Fruer	Vicher, Adrien
Gauthier, Vincent	With, John
Hugonin, la dame	Walter Fritz

La Chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No. 102, entre St Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi. 4 juin

PAPIER PEINT.

REÇU par le navire Manchester, du Havre, et à vendre par les soussignés:

Un grand assortiment de papier de tenture en tout genre et aux prix les plus réduits. Vve. HEBERT & Co, 4jn 57, rue de Chartres.

V. HEBERT & CO.

REÇU par le navire Manchester, du Havre:

Œuvres de Augustin Thierry, Chateaubriand, Lamartine, J. J. Rousseau, Montaigne, Molière, Corneille, Lafontaine, Racine, &c. &c.

Musée des familles complet. Magasin pittoresque complet. Histoire de la Bastille et du Donjon de Vincennes, de la Police par Peuchet, d'Angleterre par Bonjour & Mandguet, de la Révolution par Cabet, de l'Empire par Castagne. [illegible]

Plus un assortiment complet de livres de piété, paroissiens nouveau genre, &c. 4jn

ATTENDU très prochainement par le trois-mâts Wm. Tell, venant de Marseille—7 caisses eau de fleurs d'oranger, en caisses de douze cruchons, 50 do moyennes. A vendre par JOHN CLAUZURE, 162, Royale, 4jn entre Toulouse et St Pierre.

TAMARINS—10 barillets tamarins frais, en magasin et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

WHISKEY Magnolia de Pike—100 barils en magasin et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

CIDRE de Champagne—160 caisses en magasin et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

ALE ET PORTER de Londres—100 caisses en magasin et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

THE POUCHONG—150 demi boîtes, en magasin et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS passés au sucre de Stagg & Shay—50 tierçons en magasin et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

CHANDELLES de l'Étoile—200 caisses en magasin et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

VIN ROUGE—50 caisses en magasin et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

QUININE—300 onces, en magasin et à vendre par E. J. HART & Co, 79, rue Tchoupitoulas.

VIN BLANC—15 barils de qualité supérieure, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

CIRE A CACHETER—10 caisses de couleurs assorties, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

COGNAC—15 fûts fine champagne, à vendre par BERNARD TURPIN, 4jn No20, Vieille Levée.

EAUX DE VIE AMÉRICAINES—30 octaves cognac Martel, 40 octaves Monongahela, whiskey, 10 do vieux Bourbon do, 20 do de Reserve do, à vendre par BERNARD TURPIN, 20, Vieille Levée.

VINS en caisses—67 caisses Margaux et Laffitte, de qualité supérieure, à vendre par BERNARD TURPIN, 4in 20, Vieille Levée.

VINAIGRE—Reçu par le navire Louisa Bliss, de Bordeaux: 45 barils vinaigre, à vendre par DURTZE & IKEN, Enc. Royale et Conti.

EN débarquement du navire Statesman du Havre: 2 caisses kirsch de la marque Berthoud Fils, à Couvet, à vendre par A. COUTIN, 13, rue Bienville.

DAMEJEANNES—1000 damejeannes de 5 gallons, 300 damejeannes de 2 gallons, 200 damejeannes de 1 gallon, en débarquement du navire Statesman, venant du Havre, A vendre par J. B. PREAU & Co, 31 et 33, rue Gravier.

HOTEL MAGNOLIA,

à Biloxi.

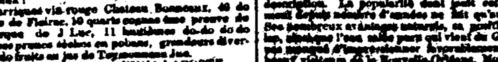

Ce magnifique hôtel, si avantageusement connu des amis de la villégiature, vient d'être réouvert sous la direction de Mme JACQUES DESPORTES. Cet établissement, situé dans le centre de la petite ville de Biloxi, vis-à-vis le warf de Free Landing, premier débarquement des bateaux à Biloxi, jouit de la plus agréable position que l'on puisse désirer. On peut dire que l'on se trouve dans cet agréable hôtel à la fois à la ville et à la campagne. Il y a un établissement de bains dans le lac, et une charmante embarcation pour faire des excursions à la disposition des pensionnaires de l'hôtel. Le propriétaire de l'hôtel des Magnolias pense ne pas avoir besoin de recommander sa table, qui possède déjà une réputation justement acquise.

PRIX DE LA PENSION:
Les familles au mois........ $30 par personne.
Enfans et domestiques........ moitié prix.
Visiteurs, $1 par jour,—avec le coucher, $1 50.
31 mai—1m

HOTEL BELLOUARD,

à la Baie St-Louis.

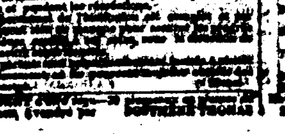

MME BELLOUARD vient de disposer sa pension de la Baie St Louis, et en fera l'ouverture le 1er juin. Elle a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre sa maison agréable aux personnes qui voudront l'honorer de leur patronage. Confort, soins, attention constante, table délicate et abondamment servie, on y trouvera tout ce que peut exiger le touriste le plus difficile.

Mme Bellouard croit devoir annoncer d'une manière spéciale qu'elle a engagé les services d'un excellent chef de cuisine, connu par son habileté et ses ingénieuses ressources. C'est pour elle et pour les familles qui passent l'été à l'hôtel Bellouard une bonne fortune dont elle se hâte de leur faire part.

N. B.—Un établissement de bains est attaché à l'hôtel 31mai—1m

HOTEL DES CHÊNES VERTS,

Biloxi, Mississippi.

CETTE magnifique résidence d'été si bien connue dans le Sud-Ouest, sous la direction de Mme ELIZABETH PRADAT et du feu Mr. JOHN B. PRADAT, située à environ un mille du village de Biloxi, sera ouverte aux visiteurs le 1er juin.

Les Chênes Verts sont trop bien connus pour nécessiter une longue description. La popularité dont jouit cet établissement depuis nombre d'années ne fait qu'augmenter. Ses nombreux avantages naturels, sa position sur le lac, abrité par [illegible] des vents du Golfe n'ont [illegible] visiteurs de la Nouvelle-Orléans, Mobile et de toute la contrée.

Les propriétaires ont fait pendant l'hiver de nombreuses améliorations. Le [illegible] et la salle de [illegible] [illegible]

On [illegible] toujours [illegible] [illegible]

CONDITIONS: [illegible]

[illegible]

MAIRIE DE LA NLLE-ORLÉANS, 26 mai 1853.

CONFORMÉMENT à une résolution adoptée par le Conseil Commun de la ville de la Nlle Orléans approuvée le 21 mai 1853. Avis est par le présent donné que dans trente jours, et pas moins, après la publication du présent avis, le Conseil Commun de la ville de la Nlle-Orléans prendra en considération l'opportunité de prolonger la rue [illegible], savoir: l'ouverture de la rue Galvez, à partir de la rue Bienville jusqu'au Bayou-St-Jean, conformément à l'acte de la législature du 3 avril 1832, réglant l'ouverture des rues, &c, et conformément à l'acte amendant le dit acte, approuvé le 3 mai 1847.

A. D. CROSSMAN, 26mai—30 Maire.

BAIE ST-LOUIS et PASSE-CHRISTIAN. Magasin de Foin et de Provisions.

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont établi un magasin de leur magasin, l'une à la Baie St-Louis et l'autre à la Passe Christian. On y trouvera constamment un approvisionnement complet de: AVOINE, MAIS, FOIN, SON, FARINE, FÈVES, etc. etc., et toutes sortes de PRODUITS DE L'OUEST, qui seront vendus aux prix de la Nouvelle Orléans. Les acheteurs n'ayant pas à payer la différence du fret. M. ELLIOT & [illegible], 23 mai—1m

Changement de domicile.

J. J. SAINT-CYR a l'honneur d'informer ses habitués et le public en général, qu'il a transporté son magasin de la rue Bourbon à la rue de Camp, No 226, une porte après l'encoignure Julia.

Il saisit cette occasion pour prier les personnes qui lui doivent de venir régler leurs comptes le plus tôt possible, comme aussi celles à qui il peut devoir de présenter les leurs pour être soldées.

J. J. SAINT-CYR, 10 mai—9 p im 226 rue du Camp.

Compagnie du grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'élection d'un bureau de directeurs de cette compagnie, qui devra servir du 1er lundi de juillet 1853 au 1er lundi de février 1854, aura lieu conformément à la Charte, LUNDI, 20 juin prochain, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, au bureau de la compagnie, au coin de la rue Bienville et Passage de la Bourse.

Par ordre du Bureau, B. F. FLANDERS, N. O. 14 mai 1853. 14 mai secrétaire.

CIGARES—100,800 cigares de la Havane, venant d'arriver par le brick Adams Gray, et comprenant un assortiment de marques recherchées, telles que: Partagas, Cabanas, Intimidad, &c.

Il y a toujours en main un fort stock des meilleures marques de toutes dimensions, aux magasins de J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

SALSEPAREILLE—Un lot en main, à vendre en gros, par J. M. CABALLERO, 2jn 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville.

EN débarquement du navire Jean Louis, de Bordeaux: 600 caisses vin St-Julien, ayant droit au drawback. A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 2 jn No 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement du navire Louisa Bliss, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 80 barriques vin rouge St Jul en Médoc. 100 caisses vin de château Belair. 4 boucauts Scelle. LANATA, GANDOLFO & Co, 2 jn 9 et 10 rue Jefferson.

ON DEMANDE à louer une jolie maison de résidence à étage. S'adresser chez FEYTEL, 95 Chartres. 21mai

A VENDRE—Une négresse âgée de 30 ans, parfaite blanchisseuse, un peu cuisinière, parlant anglais et français, et garantie sous tous les rapports. Avec ses deux enfants garçons, âgés l'un de trois ans et l'autre de huit mois. S'adresser pour les conditions à J. B. DERREY, 21 mai 86, rue de la Douane.

UN monsieur et sa femme, désirant retourner dans le midi de la France, leur pays natal, préviennent les personnes âgées, de n'importe quel sexe, qui seraient sans enfants et qui auraient quelques moyens, qu'ils sont disposés à s'engager à leur donner tous leurs soins pendant le reste de leurs jours, et en mode de les traiter comme leurs propres parens. Ils peuvent donner sur leur probité et leur bonne conduite les meilleures recommandations tant à la Nouvelle Orléans que dans leur pays. Ils partiraient à l'époque qui seront à la convenance des personnes. S'adresser au bureau de ce journal. [illegible]—1m

F. CLAVEL, Pharmacien,

Élève de l'école spéciale de Paris,

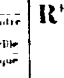

INFORME ses amis et le public qu'il a acheté de M. J. LLADO, la pharmacie située rue Vieille Levée, No. 150, entre les rues Ursulines et Hôpital.

Les relations qu'il a établies avec les premières maisons de Paris et du Nord lui permettront de tenir constamment un assortiment de médicaments frais et choisis. Il reçoit aussi directement de France des plantes médicinales et des extraits végétaux.

La plus minutieuse attention et la plus rigoureuse exactitude seront toujours apportées à l'exécution des ordonnances de Messieurs les Médecins.

M. F. CLAVEL ayant travaillé longtemps dans les meilleurs laboratoires de Paris se chargera de faire toute espèce d'analyse chimique à des prix modérés.

RÉFÉRENCES:
Dr. J. Bourgot, Dr. C. Délery,
Dr. H. Daret, Dr. Rancé.
21mai—1m

$10 de récompense.

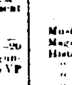

PARTI marron, samedi après midi, 21 mai, de l'habitation de son maître, paroisse St Jacques, le mulâtre LEVY, âgé de 24 ans, tout [illegible] parlant l'anglais et le français. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera le fugitif à son maître, ou le fera mettre en prison de manière à ce que son maître [illegible].

TIMON BOURGEOIS. Paroisse St Jacques, 26 mai 1853. 27 mai—6

A vendre

LA négresse VIRGINIE âgée de 26 ans, parfaite blanchisseuse en fin, garantie sous tous les rapports. S'adresser à J. B. DERREY, 27 mai 86, rue de la Douane.

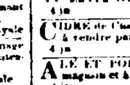

BOTTES, Souliers et Chapeaux.—365 caisses venant d'arriver et [illegible] Nicaragua [illegible] Boots, Oswego, Emeraldo, Creole, Back Glen et Vesta, à vendre à bon marché et à des conditions libérales, par I. HOBBS & Co, Nos 12 et 14 rue de Chartres. 30 mai—12f

CHAPEAUX.—Un assortiment général de chapeaux de paille feutre gris, noir, gros drap castor et magyar, noirs et gros drap, bonnets de laine pour nègres, à vendre par G. W. DUNBAR, 3, rue des Magasins.

BOTTES, SOULIERS ET BROQUES, 230 caisses à recevoir [illegible] par les navires Soldan, Glenn et Linden, comprenant un assortiment de marchandises, convenable au commerce de la ville et de la campagne, à vendre par G. W. DUNBAR, 28 mai—v&c No 3 rue des Magasins.

CHEMISES! CHEMISES! CHEMISES! FRANCIS FABRE & CO.,

(Au coin des rues Commune et St Charles, Au-dessous de l'Hôtel St-Charles.)

[illegible] Appellent l'attention de leurs amis à leur grand assortiment de CHEMISES DE TOILE ET DE COTON, des dernières modes de Paris. Ils y a [illegible] meilleures chemises quant au style et à la façon et ils les vendront aux prix les plus modérés. 23mai

IMPERIAL pour le marché du Mexique—60 balles de première qualité en magasin. [illegible] à vendre par O. B. GRAHAM, 30 mai—12f 96, rue Gravier.

MARCHANDISES.—Toiles pour le marché du Mexique—Venant d'être reçu: une facture de marchandises en fil, comprenant: Platillos, Bretanies, Crees et Estopillas, à vendre par O. B. GRAHAM, 30 mai—12f 96 rue Gravier.

Magasin de Chaussures à vendre à l'amiable.

LE Magasin de Chaussures qui est établi depuis plus de dix ans à l'encoignure Sud des rues St Pierre et Bourbon, est à vendre. Ce magasin est bien achalandé et bien fourni de toutes sortes de Chaussures du Nord et Créoles, n'ayant pas une seule paire de souliers de rebut.

Pour les conditions qui seront libérales, s'adresser au magasin de chaussures, encoignure Dumaine et Royale. 25mai

EAU-DE-VIE de Cognac—10 quarts marque Vantlier 1825, 10 quarts marque Martellon 1819, en magasin et à vendre par A. DELAMARE, 16 mai 9, rue Bienville.

ALLUMETTES—200 grosses en boîtes de bois, à vendre par JOS. H. MARKS, 31 mai 76 et 78 rue des Magasins.

A LOUER—Une très jolie maison basse convenant à une petite famille et située dans un des quartiers les plus agréables du deuxième district. Il y a un jardin planté de pêchers, vignes, fleurs, etc. La personne qui louera la maison, pourra, si elle le désire, acheter les meubles à très bon marché. S'adresser à ce bureau. 2 jn—3

A LOUER.

Deux jolies résidences à Mandeville, face au Lac. S'adresser à S. A. D'HEMECOURT, rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale, 3m district. 24mai—15t

NATTES, TAPIS et MEUBLES.

67 rue Royale.

LES soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de nattes de fantaisie et à carreaux rouges et blancs, tapis, meubles, étoffes, rideaux de dentelle et de mousseline, corniches, tables pour rideaux, service en argent plaqué, bronze, porcelaines, etc. P. MALLARD & Co, 30 mai—1m

TH. KIMBERGER, D. M.,

Médecin élevé en Allemagne et à Paris,

RUE DU MAINE, No 53, entre les rues Conti et Royale. 4 fév—6m

CASSE en bâtons; tamarins en baril, en débarquement et à vendre par H. SONNABEL, droguiste, 2 jn encoignure Natchez et Tchoupitoulas.

EN magasin et à vendre—1100 damejeannes de 5 gallons, par L. MAJESTE, 2 jn 115 rue de Chartres.

A VENDRE en débarquement du navire Jean-Louis, venant de Bordeaux: 150 caisses eau de fleur d'oranger, savoir 100 caisses grand modèle, 50 do moyenne. Par L. MAJESTE, 2 juin 115, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Jean Louis, venant de Bordeaux:

80 barriques vin rouge Montferrand.
40 do do St-Julien Médoc.
40 do do St-Estèphe Médoc.
12 do do Deyrie Margaux.
12 demi do do do.
530 caisses St-Julien Médoc, 12 bouteilles.
34 do St-Estèphe Médoc 12 do.
25¼ pipes eau de vie J. J. Dupuy.
25¼ do do J. & A. de Lafontaine.
25¼ do do Castillon 1825.
5¼, 10¼ et 10¼ do do J. Bonsdot & Co.
5¼ et 10¼ do do J. B. Godard.
5¼ et 10¼ do do Hy. Bacon & Co, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 2 jn 17 et 19 rue St-Louis.

EN débarquement du navire Jean Louis, venant de Bordeaux:

245 caisses St Julien,
20 do Haut Barsac,
72 barriques vin rouge,
13 barils vin blanc.
A vendre par SOSTHENE THOMAS, 2 juin 29, rue Natchez.

EAU DE VIE—[illegible] cognac T. Moreau, Rochelle, [illegible] en débarquement du navire Louisa Bliss, à vendre par SOSTHENE THOMAS, 2 juin 29, rue Natchez.

WHISKEY—[illegible] barils vieux Bourbon à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 24mai No 29, Vieille Levée.

[illegible] DE J. BROWN.

CETTE [illegible]

VENTES A L'ENCAN

Vente d'un fonds de boutique de charpentier.

IL sera vendu à l'encan, mardi 7 du courant, à 4 heures et demie de l'après-midi, le fonds d'une boutique de charpentier, située rue Franklin, entre St-Louis et Toulouse, comprenant: cordages, planches, outils, ferrailles, &c. Ladite boutique appartient à M. George Lhote. 6 juin—2

VERANDAH DE LA RUE CONTI.

[illegible] Cet établissement restera ouvert tout l'été.

CONDITIONS:
Pension et logement.................. $6 par semaine
Pension seulement.................... 4 "
Pensé et seulement avec le vin..... 5 "
Chambres garnies à louer de $ à $4 par semaine.
6 juin—1m J. JEWETT, directeur.

A VENDRE, en débarquement du navire Idea, de Marseille: 2 [illegible] fromages Parmezan, 2 caisses [illegible] de Boulogne, 1 do champignons, [illegible] 5 futailles graines de Lin, 400 paniers huile [illegible].

JOSEPH LANATA, [illegible] 12, Toulouse.

EN débarquement du navire [illegible] Jean Louis, venant de Bordeaux: [illegible] barriques vin rouge bon ordinaire, à vendre par E. DESCHAMPS, [illegible] Condé.

CHAMPAGNE—100 paniers Champagne, [illegible] Ducal, en bouteilles et demi-bouteilles, en débarquement du navire Statesman venant du Havre, à vendre par CAHUZAC & CO, 6 juin 30, Vieille Levée.

P. & E. REILLY & Co.

RUES CANAL ET ROYALE.

DEVANT sous peu faire notre [illegible] nous donnons avis qu'à partir de ce jour, nous faisons une réduction très grande sur les prix de tous les articles en magasin afin d'en réduire la quantité.

Toutes les marchandises sont fraîches et d'importation, c'est donc un avantage réel et facile à constater que nous offrons en ce moment.

Barèges 5 couleurs, blanc 9/4, fonds unis volans.
Do écossais do brodés.
Jaconats des Indes
Organdys riches à volants, do nouveauté.
Robes Bayadères.
Grenadine, Deutelle, impression riche.
Paquita do
Grenadine. Chally.
Mérinos. Barège.
Crêpe de l'Inde
Crêpe anglais.
Foulards, &c.
Gants—Mitaines longues très riches,
do pour fillettes,
do ajou uni et brodé.
Gants de soie d'Alexandre, 50 cts la paire.
Cols Bruxelles,
do Mousquetaire Valenciennes,
do mousseline brodée,
do broderie deuil,
do crêpe blanc et noir.
Chemisettes tulle brodé do Valenciennes,
do tulle, devants à plis piqués.
Manches de tous genres nouveaux
Toiles—Toiles d'Irlande, depuis $5 50 la pièce,
do en couleur, pour rideaux.
Batiste fil imprimé, pour robes.
Coutils—1 caisse coutil fil blanc, uni, très fin,
1 caisse coutil blanc façonné, nouveau genre,
1 do do façonné, pour enfans.
1 caisse Parasols ré lures à $2 25 la pièce.
Aussi: 1 caisse Jupes crinoline.
1 do Jupons de pitre tout faits.
1 do do en pièces, &c. &c.
P. & E. REILLY & Co.,
6 juin enc. Royale et Canal.

ATTENDU par le navire Trenton, de Marseille: 50 barriques vin rouge Bergasse, 25 quarts vin Porto, 150 caisses vin muscat Delestang, 150 caisses savon de Castille, 100 caisses vermouth de Noilly, 25 barils vin de Madère, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 6juin 9 et 10 Jefferson.

HUILE d'olive—Attendu par le navire Trenton de Marseille: 300 paniers de 12 bouteilles huile 24 onces Min fine, 100 caisses do do do do; 25 paniers 24½ bouteilles et 12 bouteilles do do do; 25 1/2 paniers de 12 1/2 bouteilles do do do; 25½ paniers 12½12 do 12 do do, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 6 juin 9 et 10 rue Jefferson.

VIN Bergasse—50 barriques, rouge, vert, 25 octaves, [illegible] caisses vermouth de Noilly, 50 caisses vermouth 108 caisses Noilly, absynthe, 50 caisses Sauvagnol, Brunstein & Co. Kirchwasser, 50 caisses do do, attendu par le navire San Léon et à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co, 6 juin 9 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement des navires Louisa Bliss et Jean Louis, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:

[illegible] barriques vin rouge Bordeaux, marques St Julien, Cantenac, La Rose,
10 demi do do do do,
100 do vin blanc Haut Sauterne,
20 barillets de prunes,
50 caisses prunes chacune de 16 à 21 bocaux,
70 demi pipes eau-de-vie Seignette,
25 quarts de pipes eau-de-vie champagne de Le [illegible], à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 30 mai 29, Vieille Levée.

EAUX de vie marques Cognac—47 futailles de toutes les marques, tous les clés de la Douane et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 16 mai No 29, Vieille Levée.

VITTEN—200 caisses vitres françaises et américaines de dimensions assorties, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 6 juin 29, Vieille Levée.

A vendre pour cause de Départ.

LE soussigné voulant se retirer des affaires, pour établir en ville, offre à vendre son magasin de comestible. Cet ancien établissement ne peut que donner d'offrir un avantage à la personne qui en ferait l'acquisition. S'adresser sur les lieux.

APHE. CUISIN, 4jn—6 Encoignure Dumaine & Condé.

AUX FERBLANTIERS.—Deux bons ouvriers ferblantiers trouveront de l'emploi en s'adressant à L. F. DE. A. MARET, 4 juin rue Douane, entre Chartres et Royale.

CIGARES de la Havane, Intimidad—En débarquement du brick Adams Gray, 200,000 cigares de la marque bien connue et recherchée, l'INTIMIDAD, comprenant Londres, Cazadores, Brevas, Cilindros, etc., ainsi que d'autres marques d'un assortiment de cigares, etc. Espagnols Fontes, Belles Arts, Général Scott, Armas de Bre, me, Regalias de Cuba, &c.

DELVAILLE & MORENO, 4 juin—12f 34, Vieille Levée.

A VENDRE en débarquement du navire Statesman venu du Havre, 60 paniers de Champagne de la marque Eugène Cliquot, première qualité, en grandes et demi-bouteilles. 500 damejeannes vides de 5 gallons. 300 caisses fromage de Hollande. 2 tonneaux véritable fromage de Gruyère, 4 caisses eau-de-vie de Gentian.

Par J. N. CURIEN, 4 juin encoig. Condé et Dumaine.

Gardienne d'Enfans.

ON demande une excellente gardienne d'enfans parlant le français et pouvant se charger d'un enfant pendant un voyage à l'Europe. S'adresser au No 226, rue Bourgogne 2jn—3t

Institution de Mme DESRAVAUX, A PASS CHRISTIAN.

MME DESRAVAUX a l'honneur de prévenir les familles que, au 1er juin, elle ouvrira à Pass Christian son établissement d'été, branche de l'établissement principal en ville. L'augmentation du nombre de ses pensionnaires que l'année dernière. Les études sont les mêmes dans les deux établissements. Les élèves apprendront l'anglais, le français et la musique dans toutes leurs branches.—L'Établissement en ville reste ouvert tout l'été sans interruption. 13 av

INSTITUT ST-LOUIS.

MADAME DERON a l'honneur d'annoncer aux familles, qu'elle compte, pour la saison d'été, à Mandeville, une succursale de son Institution.

La Directrice, voulant donner aux parents le moyen d'envoyer leurs enfants à la campagne sans interrompre leurs études, a choisi le lieu le plus agréable comme promenades et le plus proche de la ville. La facilité des communications permet en outre à Mme DERON de surveiller ce second Établissement, sans négliger en aucune façon celui de la ville qui, étant le principal, reste toujours sous ses soins immédiats.

MLLE J. DERON, aidée d'une dame américaine parfaitement capable, remplacera Mme DERON à Mandeville; ces deux dames présideront aux études qui seront absolument les mêmes qu'en ville pour le français, l'anglais et la musique.

La maison, belle et spacieuse, offre toutes les commodités dont on peut jouir au bord du Lac. 20mai—1m

M. LE PROFESSEUR DE TOURNIÈRE vient de laisser l'établissement d'Orléans, High School, où il professait depuis deux ans les hautes classes de latin et de grec, de rhétorique et d'histoire. M. de Tournière continue les mêmes cours, chez lui, à ses élèves du High School, et offre aussi l'occasion aux familles d'éviter à leurs enfants une perte de temps pendant les vacances. RUE ST-LOUIS—112. 1erjuin—6t

AUX PARENTS.

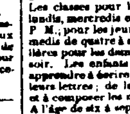

Les parents qui désirent que leurs enfants assistent en été aux cours d'écriture et de tenue de livres de l'académie de Dolbear, 106, rue du Canal, devraient les faire commencer immédiatement, car pendant les vacances les classes seront encombrées. Le prix n'est pas plus élevé pour les élèves qui n'ont jamais appris à écrire que pour ceux qui ont pris des leçons pendant des années d'après les anciennes méthodes, car la plus grande difficulté à vaincre est de corriger les mauvaises habitudes. Les classes pour les demoiselles seront tenues les lundis, mercredis et vendredis de quatre à six heures P. M.; pour les jeunes gens, les mardis, jeudis et samedis de quatre à six heures P. M. Classes particulières pour les dames et les messieurs, le matin et le soir. Les enfants de quatre à cinq ans devraient apprendre à écrire en même temps qu'ils apprennent leurs lettres; de la sorte ils apprendraient à épeler et à composer les mots dans moitié moins de temps. A l'âge de six à sept ans ils devraient avoir une bonne main pour les affaires.

RUFUS DOLBEAR, 23 mai No 106, rue du Canal.

AVIS D'ENCAN.

[illegible] Pendant mon absence de cette ville, M. GABRIEL LEAUMONT, encanteur rue la maison J. B. Blache & Co, fera toutes les ventes qui seront confiées à mes soins.

2mai—6m BERNARD TURPIN.

A Vendre à l'amiable. A BOULIGNY, à côté du marché.

QUATRE TERRAINS à vendre avec les bâtisses qui se trouvent sur chaque terrain, mesurant chacun 26 pieds face au fleuve, et 26 pieds face à la rue Front, sur une profondeur de 100 pieds et avec privilège de batture. Chaque maison est divisée en deux corps de logis et peut faire à deux locataires. Toutes les bâtisses sont en très bon état. Façades des terrains, rues Water, Common Alley et Front.

Aussi:—Deux terrains à vendre, encoignure Bordeaux et Tchoupitoulas, mesurant 30 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas et 100 pieds de face et profondeur sur la rue Bordeaux; sur les deux terrains sont bâties deux bonnes maisons. S'adresser sur les lieux à JEAN BOURDET. 16 mai—30f

Chaudières anglaises à sucre.

REÇU par le navire James N. Cooper, venant de Liverpool,

Par batte des dimensions suivantes, savoir:

42 X 16,	64 X 24,	
46 X 16,	72 X 26,	à 10 cts. la livre.
54 X 20,	78 X 26,	
56 X 22,		

Par fonds, 48 X 10, 54 X 20.

A partir d'aujourd'hui, les prix de chaudières en fer fondu seront comme suit:

De 28 pouces—75 cts. le pouce,
De 42 à 66 pouces—$1 do.
De 72 à 84 pouces—$1 25 do.

JUAN Y. DE EGANA, 27 mai 47, rue Bienville.

FRANCIS FABRE & Co., Magasin de Vêtements à la Mode,

Au coin des rues St Charles et Commune Au-dessous de L'HOTEL ST-CHARLES.

APPELLENT l'attention de leurs amis sur leur grand stock de choix de marchandises, [illegible] qui a été augmenté par de nouveaux approvisionnements, comprenant tous les articles [illegible] qui seront vendus aux [illegible] les plus [illegible]. 23 mai

[illegible]

LES [illegible] New-York: [illegible] pour robes, [illegible] do. [illegible]

[illegible] A. POLLARD & Co, No 26, Canal, près Chartres.

[illegible]

AMUSEMENTS.

FEU D'ARTIFICE.

UN Grand feu d'Artifice au bénéfice de l'ASILE DES ORPHELINS DU TROISIÈME District sera donné sur la PLACE LAFAYETTE, MARDI SOIR, 7 juin 1853. 30 mai

LES actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain sont priés de se réunir au bureau de MM. J. [illegible] & Co No 103 rue du Canal MARDI, 14 du courant, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter contre ou en faveur de la charte amendée intitulée "Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer de Pontchartrain à construire un chemin de fer jusqu'à Mobile", approuvé le 22 avril 1853. Tous les membres sont priés de venir voter. Par ordre du Bureau, P. H. GOODWYN, 2 juin—t 14juin Secrétaire.

LE REPUBLICAIN

Journal français quotidien publié à New-York.

AFIN de répondre aux nombreuses demandes d'abonnement qui lui ont été adressées, l'administration du Républicain a établi chez les soussignés une agence où l'on peut dès aujourd'hui souscrire.

Conditions de l'Abonnement:

Un an............................ $8
Six mois........................ 4
Trois mois...................... 2

Les frais de poste restant à la charge de l'abonné.

A. PATA & CO, 3juin— 56, rue de Chartres.

AUX ENTREPRENEURS.

DES soumissions cachetées seront reçues jusqu'au 15 juin pour la construction de la Loge L'Étoile Polaire, au coin des rues Historie et Amour. Le plan et le cahier des charges sont exposés au bureau de E. Lareache, notaire public, Passage de la Bourse, près de la rue St Louis, où on devra laisser les soumissions cachetées. M. MEILLEUR, 30 mai—15j Secrétaire.

AVIS.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ont ouvert au No 34 rue Dumaine entre les rues Condé et Levée, un magasin de groceries où ils auront toujours à des prix modérés et de la meilleure qualité, un assortiment complet de marchandises.

Nouvelle-Orléans, 30 mai 1853. P. E. TRICOU, L. E. CHARBONNET.

Le soussigné profite aussi de cette occasion pour faire savoir à ses amis qu'il a transporté son bureau au No 34, rue Dumaine, et qu'il continuera à s'occuper d'ENCAN comme par le passé. P. E. TRICOU. 2mai—15

EN débarquement du navire Louisa Bliss, de Bordeaux,

50 barriques vin rouge de Bordeaux,
35 caisses fruits à l'eau-de-vie,
10 do abricots do,
10 do poires do,
2 do 40 douzaines gelées assorties,
30 do fruits au jus Teyssonneau,
15 do do do Joret & Co,
2 do truffes et pâtés truffés,
1 do saucisses et andouillettes truffées.
A vendre par FERBOS FRERES, 3 juin—15f 247 et 249, rue Royale, enc Dumaine.

EN débarquement du navire Jean Louis, de Bordeaux,

50 barriques vin rouge de Bordeaux,
100 caisses vin de Cantenac,
6 do moutarde de Louit Frères.
A vendre par FERBOS FRERES, 3 juin—15f 247 et 249, Royale, enc Dumaine.

CHANDELLES françaises moulées.—50 caisses chandelles françaises de moulage en magasin, à vendre par O. VALETON & Co, 3 juin 25 Tchoupitoulas et enc. Quartier et Royale.

VIN ROUGE—300 caisses vin rouge de diverses marques, en débarquement et à vendre par R. CAHUZAC & Co, 3n 30, Vieille Levée.

SUCRE DE LA HAVANE—102 caisses sucre blanc et jaune, reçues par le brick Adams Gray, à vendre par R. CAHUZAC & Co, 3n 30, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—100 paniers vin de champagne, marque Matchez, en magasin et à vendre par R. CAHUZAC & Co, 3n 30, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—100 paniers marque Ruinart Duval, en magasin et à vendre par R. CAHUZAC & Co, 3n 30, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Jean Louis, venant de Bordeaux—33 caisses sardines à l'huile en quarts de boîtes, de la marque de Chatonet Jne & Co Soulbeu—15 quarts et 36 octaves eau de vie de la Rochelle, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA, 7jn No 20, rue de la Douane.

30 BALLES bouchons assorties, 200 paniers anisette extra supérieure de Cuvelet, 2 caisses de truffes au naturel, 3 do bouteilles cognac ordinaire, 600 paniers, 400 caisses vin rouge Eyquem, bouteilles bouchées à l'émeri, 100 caisses St Estèphe Eyquem. En débarquement du navire Jean Louis, de Bordeaux, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 1er juin 85, St-Louis.

50 BARRIQUES vin rouge, 54 demi do vin blanc, 176 caisses St Estèphe Eyquem, 40 do de 24½ bouteilles vin, bouchées à l'émeri, Eyquem, 100 do de 12 do do, 10 do de 12 do vin muscat supérieur. En débarquement du navire Louisa Bliss de Bordeaux, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 1er juin 85, St-Louis.

EN magasin et à vendre par les soussignés: 30 balles de 20 milliers bouchons, bon vin, 30 do de 30 do courts pointus, 30 do de 20 do réguliers, 25 caisses moutarde préparée de Bergès frères, en terrinés et petits flacons, 5 do do Muscat Frontignan de Bataillard, 10 do olives vertes, 10 do prunes et abricots à l'eau-de-vie, 10 barils absynthe suisse de Andreae & Co de Couvet, 200 futailles cognac des marques Vintage, Lafayette, Larrouse, Jobit, Union Vineyard Proprietors, etc. Vins en barriques et en caisses de toutes sortes. V. & E. MAIGNAN, 1er juin 85, rue St Louis.

Biscuits de Crackmell.

500 boîtes biscuits de Crackmell, à vendre en gros et en détail, par JOHN WINSOR confiseur et fabricant, 15 mai—a 33, rue de la Vieille Levée.

A LOUER—Une maison à Mandeville, sise au bord du lac. S'adresser à E. DECHAMPS, 14mai 67, rue Condé.

EN débarquement du navire l'Alma et à vendre par les soussignés: 100 barriques vin rouge bon ordinaire pour famille. BOYER FRÈRES, 10mai Encoignure Moreau et Mandeville.

LIQUIDATION.

LES soussignés quittant leur genre de commerce actuel, pour ne s'occuper à l'avenir que de Consignations et d'Affaires à commission, vendront leur stock, qui se compose d'un bel et bon assortiment de Marchandises sèches aux prix coûtant et en lots à la convenance des acheteurs. Ils ne vendront que au comptant.

Le 1er juillet prochain, ils transporteront leur bureau dans leur nouveau local, 26, rue de la Douane, où ils vendront toujours le dépôt général des couvertures de Z. Grossier & Co, de Montpellier, et recevront des marchandises en consignation.

HYE DE GOER & RIFFLARD, 6mai 21, rue des Magasins.

AVIS.

PARTANT pour France dans les premiers jours de juin prochain, j'ai l'honneur d'annoncer à mes clients et au public que je me chargerai de toutes les commandes qu'on voudra bien me confier—Je profite de cette occasion pour prier les personnes qui me doivent de vouloir bien venir payer leur compte au plus tôt, comme aussi celles à qui je dois de présenter les leurs pour être soldées.

Par acte au rapport d'Achille Chiapella, notaire, mon frère, JOHN A. CASBERGUE, est chargé de ma procuration. J. CASBERGUE, 9mai—1m 106, rue Royale.

Maison à Louer.

A LOUER—Une maison située rue Dauphine, entre Conti & Bienville. S'adresser sur les lieux à QUEYROUZE & LANGSDORFF, 17 mai 11 et 13, St Louis.

Compagnie d'Assurance de Liverpool et de Londres contre l'Incendie.

CAPITAL: DIX MILLIONS DE PIASTRES.

FOND de réserve:—Un million trois cent mille piastres avec la responsabilité illimitée des actionnaires de toutes les dettes de la Compagnie.

CHS. BRIGGS, Agent, 16janv—1an Encoig. St-Charles et Union.

ON demande une gardienne d'enfans, pour une petite famille qui se propose d'aller en France. S'adresser à H. V. BAXTER, 6 mai No 25 rue Carondelet.

NOUVELLES SOURCES DE BLADON.

Nous recevons de l'un de nos correspondants de Mobile la lettre suivante; nous nous empressons de lui donner insertion:

MOBILE, 15 mai 1853.

MM. les Éditeurs de l'ABEILLE,—Veuillez faire part aux lecteurs de votre intéressant journal que M. Ch. Cullum, propriétaire des NOUVELLES SOURCES DE BLADON, sera prêt à faire l'ouverture de son bel établissement et à recevoir des pensionnaires dans les premiers jours de juin. Cet établissement qui ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable et de l'élégance, sera tenu à la satisfaction de tous les visiteurs; M. Cullum ose l'espérer. Les soins, les attentions, les prévenances ne feront pas défaut aux convalescents, aux malades.

L'analyse chimique des Sources de M. Cullum a été confiée aux soins de M. Avequin, chimiste bien connu en Louisiane par l'exactitude qu'il apporte à tous les travaux qui sortent de ses mains. Ce travail long, très minutieux, a demandé beaucoup de temps, parce qu'il sera fait consciencieusement. Il ne sera terminé et livré à l'impression que vers le 10 de juin.

Deux des Sources de M. Ch. Cullum sont des EAUX MINÉRALES EXCITANTES ALCALINES; aidant à la digestion; elles renferment le Bicarbonate de Soude dans une très grande proportion. L'usage prolongé de ces eaux sera certainement approprié par les personnes affectées de Dyspepsie, de Rhumatismes goutteux, de Paralysies, &c. Comme l'eau de Vichy, en France, elles sont puissamment apéritives, diurétiques—Peu de sources Alcalines dans les États-Unis pourront être comparées à celles de M. Cullum, sous le rapport de leur richesse en [illegible] de Soude.

Il se trouve dans le même établissement une Source Ferrugineuse dont l'analyse sera également faite. MM. les Docteurs seront alors à même de juger dans quels cas ils pourront conseiller l'usage de ces eaux. [illegible], 17 mai [illegible].

H. DE GOER & RIFFLARD vendront encore, pendant quinze jours leur stock au prix coûtant.

MARCHANDISES pour le Mexique—10 caisses tissus, à l'entrepôt, 2 caisses mousselines, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD, 16 mai

CHANGEMENT DE DOMICILE. Enseignement de fleurs artificielles.

MADAME Hervé a transporté son domicile de la rue Bourbon à la rue Tréné, No 164, entre St Pierre et Orléans, où elle continue à donner des leçons de Fleurs en papier, de Fruits en cire, de Broderies en tout genre, de Peinture, des Lithographies, &c. &c.

On trouvera toujours chez elle la Poudre Dentifrice et son EAU DE PERLE, si appréciée par les dames pour conserver la peau et effacer les taches de rousseur.

Mme Hervé fait, sur commande, des bouquets pour le mois de Marie. No 164, rue Tréné, entre St-Pierre et Orléans. 7 mai—1m

A LOUER POUR L'ÉTÉ UNE BELLE MAISON DE RÉSIDENCE à [illegible] Pascagoula, à environ [illegible], construite dernièrement, [illegible] quatre chambres à coucher, [illegible] corridor [illegible], [illegible].

[illegible]

AVIS.

PENDANT mon absence temporaire, [illegible] M. BAROTEAU [illegible] procuration. 31 mai 10 HENRY VALETON.

500 BALLES de foin, à vendre par DAVIS & FRERE, 18 mai—[illegible] 10, rue Conti.

BOUTEILLES VIDES—BOUCHONS—100 paniers de 20 et 24 onces, en magasin. Bouchons de toutes qualités, à vendre par B. TALAMON, 186, rue Royale.

A [illegible] SUISSE—[illegible] caisses de la marque [illegible], à vendre par B. TALAMON, 186, rue Royale.

VIN [illegible] 30 barriques [illegible], à vendre par [illegible].